

PROCES VERBAL

Conseil municipal Lundi 16 décembre 2024 Salle du conseil 20 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, le conseil municipal légalement convoqué le 3 décembre 2024 (s'agissant du budget de l'exercice 2025) et le 9 décembre 2024 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de La Celle-Saint-Cloud sous la présidence de Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Valérie LABORDE, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Richard LEJEUNE, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (*Maires-adjoints*),

Olivier MOUSTACAS, Geneviève SALSAT, Georges LEFEBURE, Bruno-Olivier BAYLE, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Nathalie PEYRON (*arrivée à 20h02*), Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurent DUFOUR, Juliette DECAUDIN (*arrivée à 20h05 et partie à 22h35*), Jean-François BARATON, Stéphane MICHEL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Philippe LERIN, Jean-François THOMAS (*arrivé à 20h05*), Andrée BLOCH, Blaise VIGNON (*arrivé à 20h05*), Jean-Luc PRIEUR (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés :

Birgit DOMINICI, Vincent POUYET, Carment OJEDA-COLLET (*Conseillers municipaux*).

Procurations :

Birgit DOMINICI	à	Sylvie d'Estève
Carment OJEDA-COLLET	à	Jean-François BARATON

Secrétaire de séance : Jean-Luc PRIEUR (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I.	ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 20243	
III.	FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE	4
1.	Révision AP/CP programme n°2021-001 pour la construction d'une médiathèque...	4
2.	Révision AP/CP programme n° 2024-001 pour l'acquisition de fonds documentaires médiathèque	5
3.	Création d'une autorisation de programme pour la rénovation énergétique du gymnase Corneille – programme 2025-002.....	5
4.	Création d'une autorisation de programme pour la création d'un pôle culturel et sportif dans l'ancienne piscine Jonchère – Programme 2025-003.....	7
5.	Création d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de la Villa Club House sise au sein du complexe sportif LR Duchesne – programme 2025-001	10
6.	Adoption du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025	11
7.	Avances sur subvention MJC et CPEA – Exercice 2025	24
8.	Demande de fonds de concours auprès de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc	24
9.	Signature d'un marché de gré à gré pour l'assurance de la flotte automobile de la commune après déclaration d'infructuosité de l'appel d'offres ouvert 2024 AOO 07.....	26
10.	Cimetière – Tarifs 2025.....	27
11.	Salles municipales et domaine privé de la commune – Tarifs 2025	27
12.	Droits de place des marchés d'approvisionnement – Tarifs 2025	28
13.	Avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail accordées par le Maire au titre de l'année 2025	29
14.	Délibération fixant les plafonds de prise en charge du compte personnel de formation (CPF).....	30
15.	Instauration du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modification n°1	31
16.	Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour la police municipale.....	32
17.	Participation de la commune au financement des garanties de prévoyance	33

18.	Création d'un poste de gardien brigadier	33
19.	Création de deux postes au sein de l'équipe de la Médiathèque.....	34
20.	Cession à titre onéreux du véhicule Peugeot 2008	35
21.	Adhésion au groupement de commandes du CIG relatif à l'assurance cyber-risques 36	
1.	Fixation des tarifs de la confiserie – cinéma du Théâtre	36
2.	Fixation des tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale de janvier à mai 2025	38
3.	Mandat spécial – Voyage à Beckum à l'occasion du Carnaval	40
4.	Demande de subventions auprès de la Région Île-de-France pour la rénovation énergétique du gymnase Corneille	41
5.	Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France pour la réhabilitation de la Villa Club House sise au sein du complexe sportif LR Duchesne	41
6.	Lancement d'un Appel à Projets (AAP) relatif à la vente de la salle Caravelle pour la création d'un centre médical.....	42
7.	Avis sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France arrêté en Conseil régional .	46
8.	Signature d'une convention avec le SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).....	49
IV.	DÉCISIONS MUNICIPALES	51
V.	INFORMATIONS GENERALES	51

Monsieur le Maire

Je vous propose de commencer notre séance qui va être chargée.

Merci, Sylvie, de bien vouloir faire l'appel.

(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Jean-Luc, accepterais-tu d'être secrétaire de séance ? Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE

1. Révision AP/CP programme n°2021-001 pour la construction d'une médiathèque

Monsieur LEJEUNE

Bonsoir à tous. Vous savez que nous avons ouvert une autorisation de programme pour la construction de la médiathèque, dont les crédits de paiement s'échelonnaient de 2021 à 2025. Nous vous demandons, dans cette délibération, de modifier légèrement les crédits de paiement 2025, puisque nous devons reporter en 2025 des dépenses qui n'ont pas été effectuées et qui étaient prévues en 2024.

La délibération consiste donc à passer les crédits de paiement 2025 de 154 749, 40 € à 2 175 661 €.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Les 8,7 millions ne sont que des investissements, nous ne tenons donc pas compte non plus des frais d'architecte, nous sommes bien d'accord ? Je souhaiterais que, pour le conseil municipal du mois de juin, vous nous fassiez le bilan exact des frais engagés pour la médiathèque. Parce que là, nous sommes à 8,7 millions, on rajoute 1,2 million de frais d'architecte, plus le mobilier, les livres, les terres souillées, les travaux dans la mairie qui ont été nécessaires pour déplacer des bureaux, etc. J'aimerais que nous ayons un bilan général au mois de juin pour voir si nous sommes à 12 millions ou 12,5 millions. Merci.

Monsieur le Maire

De toute façon, je vous signale que lorsque nous avons voté les AP/CP pour chacun des programmes, pour la construction nous avons bien intégré les honoraires d'architecte qui font partie de la construction. Et nous sommes actuellement dans l'autorisation de programme, c'est simplement une révision des crédits de paiement, puisque 2 millions sont reportés sur 2025, qui n'auront pas été consommés en 2024. C'est d'ailleurs une bonne nouvelle que je vous apporte, à fin 2024 nous aurons dépensé 6,5 millions sur les 8,7 millions, c'est-à-dire 75 % du coût de la médiathèque.

Pour l'instant, il n'y a donc pas de raison de penser que le coût va dépasser l'autorisation de programme, nous verrons en fin de cycle si les coûts sont supérieurs à ce que nous avons prévu. Pour l'instant, il n'est pas envisageable ni envisagé d'augmenter le coût de l'AP, nous restons à l'intérieur de l'AP, et c'est bien cela qui sera voté pour l'année 2025. Pour 2025, nous avons prévu 2 175 000 € au lieu des 154 000 € parce que nous n'avons dépensé que 3 millions sur les 5 millions en 2024. Cela est lié au processus habituel des opérations de cette nature, relativement complexes, et les choses se déroulent absolument normalement et conformément au calendrier.

Je mets donc aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, je vous en remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 28 voix pour, 4 abstentions (Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS).

2. Révision AP/CP programme n° 2024-001 pour l'acquisition de fonds documentaires médiathèque

Monsieur LEJEUNE

Là aussi, nous sommes à l'intérieur de l'autorisation de programme qui a été voté précédemment. Il s'agit de déplacer environ 40 000 € qui étaient prévus en 2024 et qui ne seront dépensés qu'en 2025, afin de se donner un peu de temps sur le choix des livres et des collections.

Monsieur le Maire

Même chose, je le rajoute parce que c'est important de le dire, à la fin de l'année 2024, donc pratiquement aujourd'hui parce que la journée complémentaire n'aura lieu qu'en janvier mais nous n'aurons pas à mandater sur cette période, nous aurons payé 86 % du total des fonds documentaires. Ce qui est quand même très important puisque cela veut dire qu'au total ce sont 75 % de la médiathèque qui auront été payés à la fin de l'année 2024 sans endettement supplémentaire.

Y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 28 voix pour et 4 abstentions (Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS).

3. Création d'une autorisation de programme pour la rénovation énergétique du gymnase Corneille – programme 2025-002

Monsieur LEJEUNE

Le gymnase Corneille est attenant au lycée Corneille, il est essentiellement utilisé par le lycée et le soir par les clubs de basket et de volley-ball du Chesnay et de La Celle-Saint-Cloud. Le bâtiment présente deux inconvénients : il a une performance énergétique médiocre et il ne correspond pas tout à fait aux desiderata des utilisateurs et des professeurs d'éducation physique et sportive quant à son aménagement.

Nous vous proposons donc d'ouvrir une autorisation de programme pour réaliser en deux ans des travaux, qui auront deux objets, dont une rénovation énergétique. Cela veut dire l'enveloppe totale du bâtiment par isolation par l'extérieur, le changement du mode de ventilation, le changement du mode de chauffage en complétant la chaudière fuel actuelle par une pompe à chaleur. Et ensuite, une rénovation fonctionnelle qui consiste à modifier les entrées parce que pour l'instant on entre directement dans les vestiaires, ce qui n'est pas très simple ni très facile. Il s'agit donc d'avoir des entrées bien séparées, de séparer les douches et les vestiaires, de créer des lieux de stockage nécessaire pour les activités sportives.

Les travaux ne peuvent pas se faire en un an parce que le bâtiment doit être utilisé, nous n'avons donc que les quelques mois d'été pour effectuer les travaux, c'est pour cela que nous séparons les travaux en deux ans.

Nous vous proposons donc d'ouvrir pour cette opération une autorisation de programme de 1,5 million répartie en deux ans.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Ce gymnase appartient à la commune et est utilisé essentiellement par le lycée Corneille, à 90 % si j'ai bien compris. Cela veut donc dire que, même si nous souhaitons conserver la main sur l'usage qui

est fait de ce gymnase, l'usage essentiel étant fait par le lycée Corneille, c'est la Région qui doit prendre une part importante du financement de sa remise en état.

Nous ne sommes pas opposés à l'autorisation de programme, mais il s'agit quand même de bien discuter avec la Région de l'usage qui sera fait de ce bâtiment. Si la Région prend une part insuffisante dans la rénovation du gymnase, il faudra l'amener à ne pas oublier la ville sur d'autres projets éventuellement.

Monsieur le Maire

Je vous réponds sur cette question. Nous avons eu l'occasion d'en parler en commission des finances et il est évident que sur un équipement de cette nature nous demanderons des financements importants de la Région. Il serait d'ailleurs intéressant que tu nous donnes le chiffre sur le terrain mixte rugby-foot qui vient d'être installé au COSEC, nous avons obtenu des financements assez importants de la Région. La Région est aujourd'hui la collectivité qui continue à soutenir encore les communes, il n'y en a plus beaucoup, notamment sur les équipements sportifs.

Ensuite, vous avez raison d'évoquer ce sujet, s'agissant d'un équipement largement utilisé par les lycéens, nous pouvions nous poser la question de savoir si nous n'allions rien faire en attendant que la Région en reprenne la possession et finance donc sa rénovation, ou si nous engagions une discussion avec la Région pour arriver à financer les rénovations indispensables du gymnase.

L'analyse que nous avons faite est que la Région ne reprendra jamais cet équipement. Pour une raison très simple qui est qu'elle a fixé une règle qui s'applique systématiquement : tous les équipements qui ne sont pas situés dans l'enclave d'un lycée ne sont pas pris en charge intégralement par la Région. Et la deuxième raison, c'est que les lycéens sont pour une grande partie cellois, ce sont des jeunes de La Celle-Saint-Cloud. Il y a des Bougivalais, des Chesnaysiens, des jeunes de toute la région proche, il aurait été irresponsable de ne pas financer cet équipement, que la ville ne prenne pas à sa charge sa responsabilité dans la rénovation profonde de cet équipement.

C'est donc ce que nous avons décidé, et en parallèle – vous avez raison d'appeler notre attention là-dessus – nous sollicitons les financements de la Région. Et nous obtiendrons le maximum, Richard va y veiller, c'est tout à fait indispensable.

Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

En commission, on nous a dit que la subvention demandée était de 450 000 €. Et vous avez même dit, où j'ai cru l'entendre, que si nous n'avions pas de subvention, nous pouvions peut-être nous reposer la question de ce programme. Ne mettons-nous pas la charrue avant les bœufs en présentant cette délibération, sachant que nous le faisons sans savoir si nous aurons la subvention ?

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, si nous n'engagions pas de projet avant d'avoir la certitude d'avoir des subventions, nous n'en ferions jamais. Pour une raison très simple qui est que les subventions viennent toujours après que les projets aient été définis et suffisamment étudiés et calibrés, après avoir effectué un chiffrage du montant du projet. C'est ce que nous allons faire avec cette étude, Richard a commencé à chiffrer cette opération. C'est la raison pour laquelle nous demandons, en parallèle, des subventions. Et si nous demandons des subventions dès maintenant, c'est parce qu'il y aura certainement une négociation difficile avec la Région, mais que nous allons nous battre pour obtenir ces subventions. Mettre la charrue avant les bœufs serait une erreur, il faut faire les choses dans le bon ordre, nous commençons par définir un projet, nous votons une autorisation de programme et des crédits de paiement. Et nous engageons un cycle technique, programmatique et de demande de subvention auprès de la Région.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé. ? Je vous en remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité.

4. Création d'une autorisation de programme pour la création d'un pôle culturel et sportif dans l'ancienne piscine Jonchère – Programme 2025-003

Monsieur LEJEUNE

L'ancienne piscine Jonchère est actuellement utilisée essentiellement pour les activités sportives. Nous avons des mètres carrés en plus, l'endroit est superbement placé, au cœur d'un quartier relativement actif. L'idée est d'associer à ces activités sportives des activités culturelles, en récupérant en particulier la place dédiée aux anciennes entrées vestiaire, pour ceux qui connaissent le bâtiment.

Nous voudrions donc lancer des études de faisabilité en 2025 et des travaux de rénovation en 2026 et 2027. C'est pour cela que nous vous demandons la possibilité de faire une autorisation de programme, pour un montant de 800 000 €, dont les crédits de paiement sont répartis sur ces trois années.

Monsieur le Maire

Monsieur BARATON

Monsieur BARATON

Je voudrais savoir ce que signifie « *culturelles* ». Parce que je connais bien le lieu puisqu'à l'époque nous avons recouvert le bassin pour permettre d'avoir certainement la plus grande salle de judo au moins d'Île-de-France. Je voudrais donc savoir où le culturel va s'insérer dans le sportif et quel culturel.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, d'abord il faut voir le sens de ce projet, mais je vais laisser Valérie répondre puisque sur le culturel c'est plutôt elle qui va s'exprimer. Il nous a paru important qu'un équipement ancien de la ville, qui remonte aux années 30, qui a une vraie valeur architecturale, qui est un signe architectural certain dans les quartiers nord de la ville, qui reçoit et accueille actuellement un grand nombre d'associations sportives : le muaythaï, la boxe, la gym, devienne un vrai pôle d'animation de ce secteur de la ville. Nous avons pensé qu'il ne s'agissait pas de faire uniquement, un peu basiquement, des travaux de rénovation énergétique, mais que nous pouvions aller plus loin et envisager également d'y recevoir des associations culturelles. Nous manquons toujours de salles pour des expositions temporaires ou moins temporaires dans cette partie de la ville, y poser une dimension culturelle certaine que nous pourrions accueillir dans cet équipement. Tout cela est évidemment à approfondir.

Madame LABORDE

Qu'est-ce que la culture ? C'est une bonne question qui nous permet quand même d'avoir de grandes aspirations parce que cela va très loin.

Comme l'a dit le maire, c'est un bâtiment qui a par lui-même déjà une valeur, il est vraiment dommage de le laisser comme il est. Lorsque nous y sommes retournés la semaine dernière, nous nous sommes aperçu que ce bâtiment des années 30 était splendide, la cheminée et le petit bassin sont toujours là, c'est donc vraiment dommage de le laisser comme cela, et les Cellois ne le connaissent pas.

Par ailleurs, nous avons des demandes d'associations culturelles, voire des ateliers d'artistes qui cherchent des lieux. Pour l'instant, Monsieur Baraton, nous sommes dans une période d'analyse, nous sommes en train d'étudier et de voir ce que nous pouvons faire. Je pense que ce serait vraiment dommage de laisser ce bâtiment comme il est actuellement.

Je pense que ce qui est intéressant dans la culture, et c'est pour cela que j'aime vraiment ce secteur, c'est que l'on peut tout imaginer. Cela étant, nous ne sommes pas stupides, nous avons le sens des économies et de la finance, nous n'allons donc jamais au-delà de ce que nous pouvons faire. Mais le

fait de dire que l'on ne va pas faire est une très mauvaise réaction, à mon sens. Je soutiens donc énormément ce projet depuis déjà un certain temps, et je pense qu'il est bien que nous puissions le mettre en œuvre.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Monsieur Michel ?

Monsieur MICHEL

Bonsoir. Si j'ai bien suivi, le pôle culturel sera incarné par la future médiathèque, ou alors allons-nous imaginer une annexe de ce pôle qui prendra naissance en même temps que la médiathèque ? Ou est-ce un autre projet ? Je n'arrive pas à comprendre le sens du pôle culturel dans le nord de la ville alors que vous avez aussi le projet de centraliser, avec ce futur cœur de ville, la culture via la future médiathèque.

Et j'ai une question subsidiaire liée à la médiathèque : que vont devenir les autres petites médiathèques qui sont nombreuses dans la ville ?

Madame LABORDE

Je suis quand même un peu surprise de votre question, parce que la culture ce n'est pas seulement la lecture, les DVD, la musique, c'est aussi la peinture, le théâtre. Nous pourrions également dire que nous allons fermer le Carré des arts, par exemple, ou la MJC dans sa partie culturelle parce que nous allons avoir une médiathèque. Honnêtement, j'ai du mal à comprendre cette acception de la culture, elle se développe dans énormément de secteurs. Et en plus, nous avons depuis toujours à cœur d'aller au plus près des Cellois pour leur apporter la culture. C'est notre mission première et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous faisons beaucoup de médiation pour les écoles, les jeunes, les enfants pour qu'ils aient tous la possibilité d'accéder au beau à un moment quelconque de leur vie.

La médiathèque est donc une chose, dans laquelle nous allons développer de la médiation, de l'accueil, de la lecture, tout ce que l'on fait dans une médiathèque. Mais, à l'inverse, comme je vous le dis il y a la peinture, la sculpture, les expositions. Il y en a certaines que nous accueillons comme nous l'avons fait jusqu'à hier ou avant-hier. Nous avons accueilli une exposition de peinture pendant 15 jours. En fait, je ne comprends pas la question, je vous avoue que je suis un peu étonnée quand même que l'on réduise la culture à cela.

Monsieur MICHEL

Personnellement, je ne comprends pas votre remarque parce que je n'ai pas critiqué ou fait d'observation sur votre projet culturel. Je raisonne sur la proposition de délibération « *pôle culturel et sportif* » en bas de la Jonchère, dans le nord de la ville. Et je vous rappelle que la médiathèque doit aussi accueillir des expositions, différentes prestations, c'est ce qui avait été présenté dans le projet.

Je suis bien d'accord et vous, ce ne sont donc pas, comme vous l'indiquez, que des livres, des DVD ou autre chose. Il y aura donc des expositions à la médiathèque et également en bas de la Jonchère.

Madame LABORDE

D'abord, il n'y a pas d'exposition à la médiathèque puisque nous gardons les 400 m² que nous avons, cela a toujours été prévu ainsi. Je ne sais pas si vous venez régulièrement dans les salons, mais nous avons 400 m² de salons qui sont appréciés par tous et entre autres par les artistes. Nous les gardons donc, nous ne les fermons pas, nous n'avons jamais parlé de cela.

Monsieur MICHEL

Et je n'ai jamais dit cela.

Madame LABORDE

Non, mais vous me dites qu'il va y avoir des expositions dans la médiathèque.

Monsieur MICHEL

Oui, c'est ce qui avait été présenté.

Madame LABORDE

Il y a eu un premier projet dans lequel cela avait été proposé, et cela a été revu. Je suis désolée, honnêtement, je ne comprends pas. Et un pôle culturel et sportif, qu'est-ce que cela signifie ? Cela ne veut pas dire que nous allons y mettre des livres, cela veut simplement dire que nous voulons mettre en valeur ce lieu et développer à l'intérieur, principalement des activités culturelles qui devraient tourner autour de la peinture.

Je vous le répète, pour l'instant nous nous laissons la possibilité de rêver, de répondre aux demandes qui nous sont faites, nous imaginons. Nous avons lancé des travaux pour savoir ce que nous pouvions faire.

Monsieur le Maire

Je vais rajouter, et ensuite passer la parole à Monsieur Blanchard, que vous avez employé le terme « centraliser », mais ce n'est justement pas cela que nous voulons faire. Qu'il y ait un pôle de centralité, oui, bien sûr, nous ne pouvons pas mettre des médiathèques dans tous les quartiers de la ville. Mais que nous gardions une répartition des ressources culturelles et artistiques en fonction des besoins des quartiers et de leurs demandes, cela paraît naturel également.

De toute façon, vous savez bien que nous sommes dans une ville composée de quartiers, elle ne va pas disparaître par l'opération du Saint-Esprit parce que nous avons créé un cœur de ville et une médiathèque en cœur de ville. Au fond, c'est une notion polycentrique qu'il faut avoir, avec un pôle de centralité qui sera évidemment cette médiathèque, qui aura une capacité d'accueil réelle importante.

Mais il faut aussi continuer à faire vivre les équipements de quartier, je pense à la place BERNARD, à ce qui existe dans le bourg et à ce qui est réparti dans la ville et qui n'existe pas encore suffisamment pour les quartiers nord et notamment à la Jonchère. L'idée est donc bien de développer, de rapprocher également, nous pouvons faire tourner, nous avons les salons d'exposition, la MJC à Beauregard qui fait des expositions magnifiques, mais nous les ferons circuler. Ce qu'il faut c'est aussi rapprocher les gens, ce qui suppose des investissements importants comme la médiathèque, il faut les garder en cœur de ville, ce qui paraît assez naturel.

Il y avait une question de Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Je remarque que la première année est dédiée aux études et à la programmation, ce qui montre bien que le projet reste encore très imprécis. On comprend d'ailleurs bien qu'il y ait eu des programmations en 2025 puisqu'il y a les municipales en 2026, ce qui permet peut-être de proposer quelque chose de plus précis pour les municipales de 2026.

Ce qui me gêne un peu, mais nous l'avons déjà dit, c'est que ce ne sont que des autorisations de programme qui n'engagent pas encore concrètement sur ce qui sera fait concrètement, 50 000 € sur 2025, pourquoi pas ? Mais comment peut-on être relativement précis en 2026 et 2027, ne sachant pas encore où nous allons aller ? Nous pouvons le voter, ce ne sont que des autorisations de programme, mais il me semble que nous allons trop vite pour le moment en décidant des autorisations de programme sur les deux dernières années, alors que nous ne savons pas exactement ce que nous allons proposer à l'occasion des élections municipales.

Monsieur le Maire

Je vais vous répondre, puisque vous avez été chargé de gestion dans un établissement public, vous connaissez ces questions-là. L'intérêt d'ouvrir ces autorisations de programme est justement d'introduire de la souplesse, si nous ne le faisons pas il faudrait inscrire la totalité du projet dans le budget. En réalité, nous inscririons déjà un budget quasiment insincère, puisqu'il faudrait reporter

d'année en année les trois quarts du budget. Et votre collègue de l'autre côté de l'opposition nous dirait : « votre budget est insincère puisque vous n'avez pas consommé la totalité du budget. »

C'est la raison pour laquelle nous mettons en place des autorisations de programme, cela a un sens comptable et financier important. C'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier de l'année, ou en tout cas au 31 décembre, nous inscrivons les crédits effectivement dépensés au titre de l'année donnée, et nous révisons le calendrier des crédits de paiement pour les années à venir. Cela nous permet d'avoir un budget qui fonctionne de manière cohérente d'année en année.

Tu avais un autre argument, Richard ?

Monsieur LEJEUNE

L'évaluation était faite à partir d'évaluations classiques des mètres carrés disponibles au prix du mètre carré. Et après, comme le dit Monsieur le maire, cela dépendra de l'usage, c'est adaptable dans l'avenir.

Monsieur BARATON

J'ai une question qui me paraît importante : a-t-on posé la question aux sportifs qui utilisent l'équipement très fréquemment et toute la semaine ? Les a-t-on au moins consultés pour leur dire qu'à partir de 2026 ou 2027 ils ne seraient pas tout seul ?

Monsieur le Maire

Mais ils seront ravis ! Vous savez, Monsieur Baraton, nous sommes dans un monde où les échanges entre le sport et la culture sont plutôt une bonne chose, nous ne sommes pas dans un monde fermé en silo, il faut permettre ces rencontres.

Monsieur LEJEUNE

Nous avons fait une visite avec les services du sport qui ont pris contact avec les associations sportives, parce qu'il faut bien se partager les vestiaires, l'espace, etc. Pour l'instant, nous n'en sommes même pas au stade de l'avant-projet mais à celui des études liminaires. Ils étaient avec nous lors des deux dernières visites que nous avons faites dernièrement dans le bâtiment.

Monsieur le Maire

S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, je vous en remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 28 voix et 4 abstentions (Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS).

5. Création d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de la Villa Club House sise au sein du complexe sportif LR Duchesne – programme 2025-001

Monsieur LEJEUNE

Par « Villa Club House », nous reprenons le nom de l'ancienne Villa Rugby qui est plus connue sous ce vocable-là. La Villa Rugby est située au cœur du COSEC, nous avons quelques soucis avec le bâtiment qui a besoin d'être réaménagé, ce qui n'est pas nouveau. Là aussi, pour des raisons de timing, nous allons séparer les travaux en deux parties. La première partie s'attaquera essentiellement aux réseaux, à la dalle, et pour la deuxième partie nous avons le projet de monter des murs en bois, de façon que le bâtiment s'intègre parfaitement dans le parc.

Nous vous proposons donc de voter une autorisation de programme de 600 000 €, avec 200 000 € à engager pour 2025 et 400 000 € pour 2026.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Refaire cette Villa Rugby n'est pas du luxe, elle est vraiment dans un très mauvais état, mais la refaire en deux années, je ne comprends pas très bien. Cela veut dire que pendant une année les sportifs n'auront pas de local.

Monsieur LEJEUNE

Nous avons déjà eu des discussions avec le président du club de rugby à cette occasion, ils peuvent se réfugier dans d'autres locaux momentanément pendant que nous effectuons des travaux.

Monsieur BARATON

À quel endroit ?

Monsieur LEJEUNE

Je ne sais pas, je ne connais pas le détail.

Monsieur BARATON

Et naïvement : pourquoi ne la reconstruit-on pas à côté ?

Monsieur LEJEUNE

Pour des raisons d'économie. Nous voulons profiter des évacuations de la dalle existante, etc., car cela coûterait beaucoup plus cher de refaire une maison du rugby à côté.

Monsieur le Maire

Et d'ailleurs, entre nous soit dit, pourquoi à côté et pas au même endroit ? Votre question est assez surprenante.

Monsieur BARATON

Monsieur le maire, si l'on fait quelque chose à côté, l'ancien local existe toujours pendant les travaux.

Monsieur le Maire

Non, puisque vous savez bien qu'il y a des problèmes d'assainissement, de réseaux, que tout cela suppose de toute façon un travail de fond réel. Cela a été vu avec les sportifs, le président de l'association. Nous verrons d'ailleurs dans quelle mesure nous ne pouvons pas introduire un peu de mutualisation dans l'utilisation de cet équipement afin de le rentabiliser au maximum.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

6. Adoption du budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire

Je vais commencer par exposer quand même la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui. Je reviens un peu en arrière mais vous savez que le contexte national n'est pas sans incidence sur la réalité financière et budgétaire des communes, en particulier la nôtre. Je peux le dire de la même manière pour l'intercommunalité et également la Région Île-de-France. Vous savez que la censure du gouvernement est intervenue sur le projet de loi de finances de la sécurité sociale au début du mois de décembre. C'est dire que tout cela est assez récent et que cette censure a entraîné de fait, avec la démission du gouvernement, le non-examen du projet de loi de finances pour 2025.

Cela signifie que nous nous trouvons dans un contexte totalement inédit, qui, je crois, n'a été vécu qu'une fois depuis 1962, avec l'absence de budget de l'État au 31 décembre de l'année. La Constitution a prévu beaucoup de choses qui permettent de rationaliser le fonctionnement des

institutions et notamment du Parlement. Nous avons une loi spéciale de finances qui a d'ailleurs été votée en première lecture à l'Assemblée nationale cet après-midi et ce projet de loi spéciale sera voté avant la fin de 2024. Avec pour conséquence d'autoriser le vote de trois articles :

- Le premier, qui permet à l'État de continuer à percevoir les impôts selon la fiscalité existante en 2024;
- Le deuxième autorise l'État à recourir à l'emprunt pour financer ses déficits, c'est-à-dire l'écart entre ses dépenses et les recettes qu'il a à sa disposition ;
- Et le troisième pour permettre à la sécurité sociale de continuer à financer les prestations sociales en faisant appel à l'emprunt dont la COS est responsable.

S'est posée la question d'un amendement, vous avez suivi cela dans la presse, permettant d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu. A priori, le Conseil d'État a clairement répondu que ce n'était pas possible, et je ne pense d'ailleurs pas que cet amendement ait été voté, cela ayant été déclaré inconstitutionnel par la présidente de l'Assemblée.

Au 1^{er} janvier 2025, le gouvernement est donc autorisé à ouvrir, par décret de répartition, les crédits correspondants aux services votés de la grille 2024, mais afin d'alimenter les chapitres budgétaires à hauteur maximale de ces crédits votés. Il s'agit bien de plafonds de dépenses, rien ne dit que le gouvernement ouvrira des crédits de paiement à hauteur des crédits votés en 2024. Nous pouvons même très vraisemblablement penser que dans certains domaines comme la DGF ou le Fonds de compensation de la TVA, les crédits votés seront en retrait. Pour une raison assez simple qui est que les prévisions de déficit en cette fin d'année 2024, pour 2025 et 2024, sont déjà largement supérieures à ce qui avait été prévu, non pas en juillet 2024 mais en septembre ou octobre 2024. Nous passons aujourd'hui à 6,2 % ou 6,3 % du PIB.

La question se pose donc, et s'est posée pour un certain nombre de collectivités, de savoir s'il était opportun ou pas de voter leur budget au mois de décembre 2024. Je le vois à la Région, j'interviendrai d'ailleurs en débat sur ce sujet, les oppositions à la Région demandent un report du budget en 2025.

Nous considérons donc que, même s'il nous manque une bonne visibilité sur le cadre général du budget de l'État pour 2025, en réalité il est largement préférable de voter notre budget au mois de décembre pour un certain nombre de raisons.

Je vais vous les donner telles que nous les considérons :

- Premièrement, nous avons toujours voté le budget de la collectivité en décembre, avant même le vote du budget de l'État. Ce n'est pas la première fois que nous allons voter un budget avant celui de l'État, c'est donc quelque chose de tout à fait habituel ;
- Deuxièmement, penser que l'État ne nous demandera pas d'économies serait une erreur. Il est donc évident que celles qui avaient été envisagées dans le projet de budget Barnier — je le dis pour simplifier—, celles que nous avons largement évoquées au moment du débat sur les orientations budgétaires, seront probablement demandées de la même manière. Monsieur Bayrou proposera un budget qui ne sera pas forcément totalement différent du budget Barnier en ce qui concerne les économies demandées aux collectivités locales, elles seront probablement plus importantes encore.

Mais la commune n'est pas concernée par le Fonds de réserve, le prélèvement qui touche certaines collectivités comme la Région pour 81 millions quand même, ou même l'intercommunalité de VGP pour 1 540 000 €, des montants très élevés. En revanche, il y a des éléments certains pour le budget 2025 :

- Premièrement, la revalorisation des bases qui est fixée, non pas par le Parlement mais en fonction de l'inflation : 1,8 % que nous avons intégré dans le budget 2025 ;

- En ce qui concerne les dépenses, nous avons conservé l'augmentation des taux de CNRACL de 4 points, alors qu'elle ne figure pas dans le budget de l'État à ce stade, et que l'on ne nous la demandera peut-être pas. Dans ce cas-là, nous bénéficierons d'un effet retour à meilleure fortune et nous pourrions réintégrer ces crédits gelés dans d'autres opérations de dépenses ;
- Et en ce qui concerne le FCTVA, nous avons coupé la poire en deux. C'est-à-dire que le gel du FCTVA destiné aux dépenses de fonctionnement n'est pas repris dans ce projet de budget 2025. En revanche, la baisse du taux de 14 % à 12 % a été intégrée dans ce budget ;
- Et le dernier élément qu'il me paraît important de rappeler, est que nous sommes dans une période de grande incertitude et d'instabilité. Dans une telle période, la collectivité de base, la commune, doit rassurer nos concitoyens, apporter des éléments de stabilité, doit savoir anticiper, préparer l'avenir, et ne pas en rajouter dans le domaine de l'incertitude ou de l'instabilité. Il faut voir les choses comme elles sont, le budget 2025 est loin d'être voté, il n'est même pas encore préparé, le gouvernement n'est même pas encore totalement désigné, nous ne connaissons ni le ministre du budget ni celui des finances. Il y a donc un travail considérable à faire sur ce plan-là.

J'ajoute aussi, et c'est tout de même un élément de satisfaction, que notre situation financière est suffisamment saine pour nous permettre d'amortir les économies qui pourraient nous être demandées. Notre endettement existe mais est très faible et nos recettes sont suffisamment stables pour pouvoir encaisser les efforts qui seraient demandés par l'État ou par d'autres d'ailleurs. Ils pourraient être demandés par des institutions internationales si le gouvernement n'arrivait pas à assurer de crédibilité dans ses projections financières.

Finalement, comment la situation se présente-t-elle pour nous au moment où nous allons voter ce budget ? Je crois qu'il faut anticiper une contribution inévitable au redressement des comptes de l'État, nous ne passerons pas à côté, mais je ne peux pas imaginer une autre situation que celle-là. Un désengagement financier des Départements et des Régions, c'est une réalité. La Région nous parle d'une année blanche en matière de financement du logement, par exemple, de la formation et d'autres sujets. Et pour le Département, ce n'est pas une année blanche, ce sont plusieurs années d'arrêt des subventions. C'est vous dire la situation quand même très complexe qui est la nôtre. Et que depuis des semaines, les maires-adjoints qui ont travaillé ensemble avec moi et les services pour préparer ce budget, l'ont fait très difficilement. Parce que nous avons le devoir de présenter le budget à nos concitoyens.

Je vais maintenant passer la parole aux uns et aux autres, je voudrais que nous rentrions dans le détail, d'abord de la section de fonctionnement, et ensuite nous parlerons des investissements, des grands projets, ce sera Pierre, des opérations pluriannuelles avec Richard, et de tout le domaine de la voirie, des espaces publics avec Laurent.

Nous allons tout de suite passer à la section de fonctionnement. Je voudrais dire que ce budget s'établit à 45 millions, dont 32,8 millions en ressources et en dépenses de fonctionnement, et 12,4 millions en ressources et en dépenses d'investissement. Ce budget de fonctionnement est comparable en masse à celui de 2024, et c'est quand même bien que nous n'ayons pas été entraînés dans une inflation de la dépense. Nous gardons les dépenses de fonctionnement stables, voire légèrement en retrait par rapport à 2024, tout en assurant des priorités. Je vais le dire parce que cela a un sens dans notre action municipale :

- Création d'emplois à la médiathèque, nous aurons l'occasion d'y revenir ;
- Deux emplois à la police municipale également ;
- Dans le secteur jeunesse, la prise en charge en année pleine des postes qui ont été créés ;
- Également la prise en charge de la part départementale pour le CPEA, puisque nous continuons la prévention spécialisée, mais en raison du retrait du Département, il faudra prendre en charge la part départementale du CPEA ;
- Un effort important dans le numérique, la cybersécurité, Benoît pourra nous en parler ;

- Et des mesures sociales, je parle des points CNRACL et de la prévoyance.

Le budget d'investissement, nous y reviendrons tout à l'heure, est à peu près comparable à celui de 2024, à raison de 11 millions d'investissements, ce qui est important. Les 12 millions intègrent 2 millions de reports, les 11 millions sont en net, hors reports. En raison de nos moyens de financement et notamment des ressources venant de la cession des terrains dans l'opération cœur de ville, puisqu'une première partie à 6,5 millions a été effectuée il y a quelques jours ici même. Le solde de 2,5 millions sera effectué au cours de l'année 2025.

Je vais donc passer la parole à Monsieur Aubouin pour la partie fonctionnement et ensuite pour l'investissement.

Monsieur AUBOUIN

Merci. Je serai rapide sur la partie fonctionnement, vous avez le tableau sous les yeux. Effectivement, comme vient de vous le dire Monsieur le Maire, les équilibres de 2024 sont, à peu de choses près, les mêmes que ceux que vous voyez apparaître au budget primitif 2025.

La modification la plus sensible est peut-être sur les produits et les achats, c'est-à-dire sur le fonctionnement général de nos services. Nous avons anticipé une diminution des produits, c'est-à-dire les recettes que touche la commune : frais de cantine, les entrées, les loyers, etc., de 5,6 %. Cela nous fait un total de 4 747 000 €. Et aux achats, une légère diminution qui nous donne un montant de 8 259 000 €.

Si je reviens aux ressources, sur les impôts et taxes nous anticipons une légère augmentation liée, cela vient d'être dit, à l'augmentation des bases de la taxe foncière sur la propriété bâtie puisque c'est la plus grosse partie des taxes sur laquelle nous touchons une ressource.

Sur la DGF, nous anticipons une légère diminution. Comme vous le savez, depuis des années la DGF diminue, nous aurons donc le même phénomène que les années précédentes, à 3 600 000 €.

Sur les subventions reçues et autres, nous avons inscrit 2 449 000 €, c'est-à-dire un peu plus que l'année précédente.

Toutes ces ressources à hauteur de 32 600 000 €, vous voyez que c'est très proche de ce que l'on avait inscrit l'an dernier. Et, à part les achats dont je vous ai parlés, les dépenses de personnel, malgré les recrutements prévus, sont contenues puisque nous avons une dépense prévue de 16 615 000 €, pour un total l'an dernier de 16 512 000 €.

Sur les prélèvements, qui sont essentiellement pour compensation des communes riches vers les communes pauvres, nous prévoyons une légère diminution. Tout cela nous permet de dégager plutôt des subventions à hauteur de 2 730 000 €.

Un budget de fonctionnement qui, d'une certaine façon, est assez proche de celui que nous avons voté l'an dernier.

Monsieur le Maire

Nous allons passer à l'investissement et nous allons peut-être commencer par les grands projets que je vais demander à Pierre de présenter. Sur l'investissement, je donne le cadrage général que vous connaissez d'ailleurs. En dépenses, nous avons un montant de 12 400 000 €, mais seulement 11 600 000 € en dépenses réelles qui se répartissent en trois parties :

- Les grands projets : 3 millions, dont 2,5 millions pour la médiathèque ;
- Les rénovations lourdes et politiques pluriannuelles : 3,3 millions, c'est Richard qui va les présenter ;
- Et les programmes d'investissement courants : 5,3 millions.

Mais commençons par les grands projets qui représentent plus d'un quart de nos dépenses totales d'investissement. Pierre.

Monsieur SOUDRY

En ce qui concerne les grands projets, l'élément majeur est quand même le cœur de ville. Il comprend plusieurs parties qui vont fortement avancer en 2025 :

- La médiathèque, nous en avons parlé à travers l'autorisation de programme. Je vous rappelle que l'ouverture de cette médiathèque est prévue en septembre 2025, il y a donc encore quelques mois de travaux importants ;
- Parallèlement se déroule la création des espaces publics du cœur de ville. Ces montants-là n'apparaissent pas dans le budget puisqu'ils sont dans le budget de l'opération d'aménagement du cœur de ville, dont un point financier vous sera présenté au prochain conseil. C'est important de voir, à côté des éléments ville, combien coûte cet aménagement et quels en sont les ressources et les équilibres.

Dans ces espaces publics, qui sont actuellement créés, les principaux sont la rue centrale, le nouveau parvis de l'hôtel de ville et la coulée verte qui rejoindra le parc de la Grande-Terre. Tout ceci devrait être terminé à peu près en même temps que la médiathèque, c'est-à-dire en septembre ou octobre 2025, permettant de voir déjà la configuration future du cœur de ville. Ce sont donc des travaux importants lancés cette année dont vous avez vu les plans.

Parallèlement, il y aura cette année aussi le début de la construction des deux premières résidences : celle côté Charles-de-Gaulle et celle en-dessous de la mairie. Avant la construction, il y aura la commercialisation par le promoteur Verecchia. Certains d'entre vous ont peut-être déjà eu dans leur boîte aux lettres les premiers tracts, puisque fin 2024-début 2025 toute une opération de communication sera lancée par le promoteur. Je crois qu'il en a déjà déposé 6 000 dans les boîtes aux lettres de La Celle-Saint-Cloud. Parallèlement, il y aura début janvier des annonces immobilières dans Se Loger, Immoneuf, un certain nombre de supports, des mailings. Il y aura donc toute une campagne de communication qui va s'amorcer à destination du public début 2025.

Ensuite, la commercialisation elle-même, c'est-à-dire les réservations des appartements de ces deux ensembles. La date est fixée au 25 janvier, pour une pré-commercialisation réservée aux Cellois. Pendant deux semaines, les Cellois seront donc prioritaires pour réserver leur appartement dans ces deux résidences. Il y a également une brochure qui sera établie, les maquettes, des 3D, etc. Quinze jours après, le 8 février, il y aura le lancement commercial proprement dit, avec une communication dans la presse en général et donc ouvert à tous ceux qui souhaiteraient habiter à La Celle-Saint-Cloud, même s'ils n'y habitent pas aujourd'hui.

C'est donc une année 2025 très importante pour le cœur de ville qui va enfin montrer son visage.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Richard.

Monsieur LEJEUNE

Nous avons parlé du gymnase Corneille, je voudrais insister sur l'importance de la rénovation énergétique, vous savez que nous essayons d'anticiper sur le décret tertiaire. Le gymnase Corneille mesure environ 1 000 m², nous avons actuellement une consommation énergétique de 250 kWh par mètre carré, ça dépend des hivers mais c'est à peu près la moyenne. Nous visons à atteindre un (inaudible - 00.56.17) très important, en passant de 250 à 100 kWh par mètre carré et par an. Il ne faut pas oublier que l'effet isolation a un double effet : un effet de confort l'hiver mais aussi de confort l'été. C'est une opération un peu similaire à celle que nous faisons actuellement sur l'immeuble de la Jonchère et sur la maternelle Pasteur. Pour ceux qui le veulent, j'ai ici le plan du gymnase Corneille.

Pour les groupes scolaires Ferry et Marie Curie, notre idée est de commencer aussi à travailler sur l'isolation thermique des bâtiments. En 2025, nous allons commencer à travailler sur le plus important, à savoir les toits terrasse, en les changeant pour permettre une meilleure isolation par le haut. Actuellement, nous sommes en cours de recherche d'études de structure pour supporter les poids de ces terrasses.

Autre projet en 2025 : la mise en sécurité de la tribune du parc omnisport Duchesne qui manque de garde-corps et comporte certains problèmes de vieillissement de la tribune elle-même. L'idée est donc de travailler sur cette tribune de façon que l'on puisse offrir aux Cellois — c'est aussi un lieu d'accueil et de festivités lorsqu'il y a des matchs — des choses plus rénovées, refaites, repeintes à neuf et sécurisées.

J'ai déjà parlé du club-house rugby, je ne vais pas en reparler, ainsi que de la piscine de la Jonchère.

Nous avons le projet de création d'une boutique solidaire à l'emplacement de la bibliothèque Bndern, qui sera une future ancienne bibliothèque. L'idée est d'offrir à une association la possibilité d'installer une boutique solidaire qui permet d'avoir un autre lien que la simple distribution à des gens en difficulté. Je pense que c'est un projet très intéressant et qui permet de retrouver une animation place Bndern. Ce, à partir du moment où la bibliothèque va partir puisque la médiathèque sera créée.

Je ne l'ai pas noté mais, un peu en parallèle, nous allons réutiliser les locaux de l'ancienne bibliothèque jeune de l'espace André Joly pour en faire un relais petite enfance.

Enfin, vous le verrez dans les différentes propositions de décisions de ce conseil, nous avons prévu l'appel à projets pour l'utilisation de la salle Caravelle. Si jamais il n'aboutissait pas, nous prévoyons de rénover cette salle.

Au rez-de-chaussée de la médiathèque, nous avons deux espaces : un parking qui sera lié à la médiathèque avec un ascenseur, et une grande salle d'environ 100 m² destinée à remplacer, peu ou prou, l'ancienne salle Charles-de-Gaulle. Il faut l'aménager, c'est donc pour cela que nous ferons cela en 2025, concomitamment à l'ouverture de la médiathèque.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Laurent.

Monsieur BOUMENDIL

Nous allons aborder les grands chapitres des espaces publics et de la voirie, vous aurez juste les plus grandes masses, les sujets les plus significatifs pour l'année 2025.

Nous pensons réaliser la rénovation d'une quinzaine d'avenues, aussi bien en chaussées qu'en trottoirs. Nous allons nous assurer de l'accessibilité PMR à un plus grand nombre d'endroits, ainsi que la sécurisation de la voirie. Ce sont donc toutes les personnes fragiles, sensibles, y compris les mamans avec les poussettes, il y a un peu de travail.

Une rénovation particulière de la signalisation horizontale qui commence à être fatiguée. Beaucoup de lignes de passages piéton se sont effacées, il faut donc les repasser tous les quatre ou cinq ans. Cette fois-ci, nous avons une ligne budgétaire confortable pour refaire une grande partie de la signalisation horizontale. Et en partie pour signaler qu'en ville on circule à 30 km/h, nous allons marquer, à l'entrée des rues qui sont concernées, un marquage « 30 », afin de signaler aux gens qu'à La Celle-Saint-Cloud ce n'est pas 50 km/h mais 30.

Au niveau de la requalification des espaces publics, nous avons fait l'école Pasteur en 2024, qui a été livrée pour la rentrée scolaire de septembre. Vous avez pu voir, ou vous avez peut-être entendu parler, que nous avons complètement renouvelé l'enrobé. Au lieu d'un goudron noir pour une rue qui, à la fois absorbe énormément la chaleur et est extrêmement imperméable, nous allons faire tout le

contraire. Comme pour Pasteur, ce sera un enrobé de couleur beige, qui va pouvoir réfléchir la chaleur et contribuer à un meilleur environnement lorsqu'il fera chaud. En plus, c'est un enrobé perméable qui permettra de laisser passer l'eau. Pour couronner le tout, il y aura des plantations supplémentaires, nous allons peut-être parvenir, avec les allées d'arbres qu'il y a eu à Morel de Vindé certaines années, à avoir plus d'arbres tout comme à Pasteur. Pour l'instant, nous n'en voyons que la moitié puisque les arbres ne se plantent pas forcément au moment où l'on veut mais au moment où l'arboriculteur et les plantations sont en phase pour les planter. Il y aura donc aussi une renaturation de la plus grande cour de la ville en termes de groupe élémentaire.

La cour maternelle Pasteur va aussi avoir besoin de travaux. On est avec des petits, on longe le cimetière et ce mur n'est pas forcément en bon état, nous n'avons pas envie qu'ils aillent gratter un mur qui peut partir en petits morceaux. Il y a donc beaucoup de travaux de ce côté-là et un escalier que nous allons rendre plus convivial et plus facile d'accès.

Au niveau de l'enfouissement et du grand débat selon lequel « cette année sera ma rue », les vainqueurs sont : l'allée des Rigoles et l'avenue Pierre Brossolette. Deux avenues qui se suivent, à l'angle droit de l'avenue Jean Moulin, pas loin de la frontière avec Bougival. Et ce sont quasiment les deux rues les plus inesthétiques de la ville puisqu'elles ne comportent pas moins de 4 niveaux de câbles électriques, soit entre 2 et 4 niveaux par câble électrique. On a parfois 16 câbles électriques au-dessus de la tête. Je reçois régulièrement de la part des Cellois des demandes selon lesquelles il faudrait enterrer les rues comme celles des voisins et lorsqu'on leur montre ce qui se passe à Brossolette, ça calme un peu. Et en effet, tout le monde comprend que c'est Brossolette qu'il faut faire en premier.

Sur l'éclairage public, sujet qui me tient à cœur, nous continuons le plan pluriannuel de passage en LED de nos rues. Nous pensons investir environ 200 lanternes, avec le but ultime de la réduction significative des coûts énergétiques. Nous faisons donc de l'investissement pour réduire le budget de fonctionnement et c'est en même temps un peu plus vertueux. Et nous allons rendre l'éclairage public plus fiable et surtout plus indépendant des pluies intenses qui ont tendance à noyer certains boîtiers électriques qui sont eux-mêmes déjà enterrés et ont du mal à supporter l'environnement très humide, voire quasiment liquide dans lequel ils trempent. Nous allons donc améliorer cet aspect et nos sous-traitants sont là pour nous donner les conseils nécessaires.

Enfin, sur l'environnement, cadre de vie, aires de jeux, nous avons construit un terrain de padel, un sport de raquette, au niveau du parc Duchesne, à l'endroit où il y a deux terrains de terre battue qui sont quasiment désaffectés. Nous allons enfin avoir une offre de padel à La Celle-Saint-Cloud qui est extrêmement demandée.

Nous avons ensuite procédé à la réfection du square du Pré d'Orient, entre l'IME et la maternelle Ferry, sur un budget 2024 mais en réalisation 2025.

La chaussée du COSEC parc Duchesne également, sera l'objet d'une grande rénovation.

Et enfin, pour finir, au niveau de la petite enfance, l'ensemble des équipements sportifs de Bauffremont se trouveront complétés d'un espace petite enfance.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARTON

Plusieurs remarques, Monsieur le maire.

Je suis très surpris que vous mettiez 300 000 € pour refaire la salle Caravelle alors que nous aurons tout à l'heure une délibération pour la vendre. N'aurions-nous pas pu savoir si nous la vendions avant de mettre cet argent-là ? Sinon, il y a un problème.

Deuxième remarque : Monsieur Boumendil parle de l'avenue Pierre Brossolette. Pour ceux qui l'ignorent, elle est à sens unique, la moitié gauche appartient à La Celle-Saint-Cloud et la moitié droite appartient à Bougival. Mais, côté Bougival, vous avez tous les poteaux électriques en ciment, il y en a 8 qui font 8 m de haut, on peut donc mettre tout ce que l'on veut de l'autre côté, il y aura toujours le même profil. Si nous ne nous mettons pas d'accord avec Bougival, cela n'a aucun sens de dépenser de l'argent. Il faut donc voir Bougival, leur demander s'ils ont un projet, parce que cela ne sert à rien, il y aura toujours les fils qui traverseront la route.

Autre chose : 680 000 € pour la cour Morel de Vindé, c'est quand même une grosse somme. C'est peut-être la plus grande cour, quoiqu'avec Pierre et Marie Curie, je ne sais pas laquelle est la plus grande des deux.

Et vous parlez de toits terrasse pour les bâtiments Pierre et Marie Curie, sauf erreur de ma part ce ne sont pas des toits terrasse mais des Pailleron au dernier étage. Envisagez-vous d'enlever carrément le dernier étage ?

Autre chose : je suis surpris de voir qu'il y a 19 000 € pour un « *PLU déclaration de projet opération les pelouses* », j'aimerais donc avoir des précisions.

Et puis deux choses : il y a 5 000 € pour des provisions d'études pour le cœur de ville, et 15 000 € de frais de procédure. Est-ce que ces frais de procédure, de notaire sont de l'investissement ?

Et quand même une remarque : tous les travaux de voirie sont sur La Châtaigneraie.

Monsieur le Maire

Nous essayons de les répartir dans le temps entre les différents quartiers, Laurent pourra le dire. Avez-vous une autre question ?

Sur la salle Caravelle, nous allons effectivement lancer cet appel à projets, nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure. Dans cette hypothèse, il est évident qu'à la première occasion d'une décision modificative, ces crédits seraient évidemment annulés. Monsieur Baraton, dans le monde compliqué qui est le nôtre aujourd'hui, nous ne savons pas tout sur ce qu'il va se passer demain, nous sommes bien obligés de faire des hypothèses et également de prendre des précautions. Ces 300 000 € que nous avons budgétés sont à titre conservatoire, de provision.

Laurent, tu veux parler de l'avenue Pierre Brossolette ?

Monsieur BOUMENDIL

Monsieur Baraton, merci de vos conseils éclairés. En effet, nous avons pris attache avec Bougival et nous allons faire cela de concert.

Monsieur le Maire

La cour Morel de Vindé, Laurent.

Monsieur BOUMENDIL

C'est simplement la plus grande cour élémentaire de la ville, elle en a absolument besoin, c'était devenu un désert goudronné. Ce ne le sera plus, tout comme l'élémentaire Pasteur est devenue une cour extrêmement agréable et appréciée des enfants. Il faut donc mettre ce qu'il faut, refaire l'ensemble de l'enrobé et ensuite faire des plantations et refaire des lignes. En même temps, si vous avez suivi un peu le programme élémentaire, nous avons refait des jeux pour les garçons d'un côté et pour les filles de l'autre, donc pas que du foot. Plein de petits aménagements sont prévus, histoire de ne pas avoir cet immense boulevard tout nu, et nous aurons des arbres, des équipements sportifs et des lignes. Ceux-ci méritent donc bien les plus de 600 000 € que nous avons prévus de mettre.

Monsieur le Maire

Les frais de procédure sont bien un investissement.

Pour l'opération des pelouses, elle avait été envisagée dans le cadre de l'étude Grall concernant l'évolution et la requalification du domaine de Beauregard, notamment pour compléter l'accessibilité des logements accessibles. Cette opération se fera-t-elle ? C'est encore difficile de le dire car nous sommes en train de réfléchir à une relocalisation, une optimisation de la localisation, il y a donc encore beaucoup d'incertitudes. Par précaution, nous provisionnons 19 000 € et nous aurons l'occasion d'y revenir.

Ce que je veux tout de même dire sur ce sujet, c'est que nous aurons au mois de février une exposition sur l'historique du domaine de Beauregard, la programmation des opérations de rénovation envisagées et sur l'utilisation des montants très importants qui ont été engagés en termes d'investissement sur l'ensemble du domaine. Je vous rappelle que pour les tranches 5 et 6, ce sont plus de 30 millions d'euros investis. Nous n'avons pas encore la date exacte sur cette exposition.

Sur les toits terrasses, Richard.

Monsieur LEJEUNE

Vous connaissez les toits des deux écoles, ce sont des toits plats. Nous allons faire la même sorte d'opération que celle que nous avons faite sur le toit de Dunant, nous allons mettre une isolation renforcée sur les toits, du Foamglas pour ceux qui connaissent le produit. Et l'idée est de diminuer fortement les chaudières solaires des toits, c'est la première étape d'une rénovation énergétique.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Sur votre introduction, Monsieur le maire, vous avez commencé par dire que dans cette période d'incertitude la commune rassure. Je veux bien, je ne suis pas très sûr que les gens soient rassurés parce que nous avons établi un budget dès aujourd'hui. De toute façon, si les données sont modifiées par rapport à vos hypothèses de départ, je suppose qu'il y aura des budgets rectificatifs autant que de besoin. Peu importe, c'est bien de voter dès maintenant si vous vous sentez assez sûr pour partir sur les hypothèses que vous avez lancées, mais nous pourrions peut-être y revenir l'année prochaine.

Un autre point que vous avez évoqué tout à fait à la fin de votre intervention, c'est la reprise de la part départementale de la dotation au CPEA. La messe est dite, en quelque sorte, le Département s'était déjà très fortement désengagé de l'aide qu'il nous apportait sur le CPEA, c'est tout à fait regrettable. On peut dire que c'est parce qu'il va vraiment manquer de moyens cette année, mais on pouvait dire qu'il ne manquait pas autant de moyens les années précédentes lorsqu'il s'est désengagé. Là, nous sommes en droit d'en vouloir au Conseil départemental.

Sur les investissements, je ne reviendrai pas sur les interventions de Monsieur Soudry et de Monsieur Lejeune puisque ce sont des sujets déjà évoqués ou que nous allons évoquer avant la fin du conseil. Ce n'est pas parce que ce que vous disiez était inintéressant mais ce sont des sujets déjà vus.

Sur ce qu'a dit Monsieur Boumendil : chaussées et trottoirs, très bien, mais la présentation n'est pas très précise. Et au vu de l'état de très nombreux trottoirs et de pas mal de chaussées également, il me semble qu'une programmation serait peut-être utile pour savoir ce qui sera fait dans les années à venir et quelle priorité nous nous donnons aujourd'hui. Bien sûr avec la possibilité d'adapter en fonction des dégradations plus ou moins rapides de certains. On a fini par programmer la rénovation des réseaux d'assainissement, nous l'avions demandé depuis des années, cela a fini par être reprogrammé ; il faut faire la même chose sur les chaussées et trottoirs.

Ensuite, sur les cours d'écoles, agrémentées, comme vous l'avez dit, de plantations, et je pense à Morel de Vindé en particulier, je rappelle que nous avons demandé il y a fort longtemps de revégétaliser ces cours d'école. En particulier celle de Morel de Vindé, y compris la fois où l'on a abattu les derniers arbres qui restaient dans cette cour. Il y a longtemps, tout le monde n'était pas là,

mais on aurait pu l'éviter à l'époque, c'est un peu dommage de le reprendre aujourd'hui en disant que l'on fait bien, on aurait pu y penser plus tôt.

Sur Pierre Brossolette...

Monsieur le Maire

Vous ne pouvez pas dire non.

Monsieur BLANCHARD

Je ne peux pas dire non. Là aussi, c'est le rappel d'une longue histoire, cela a été demandé il y a des dizaines d'années, le problème avait été évoqué, c'était vraiment le serpent de mer.

Monsieur le Maire

Nous allons y arriver, vous pouvez rassurer qui de droit. Vous voyez, finalement ce budget va rassurer les gens.

Monsieur BLANCHARD

Au moins une personne (*rires*).

Monsieur le Maire

Mais en dehors de cette personne qui sera rassurée, sur la question du budget, oui, les gens seront rassurés, notamment les associations qui ont besoin d'avoir une perspective sur l'année. Vous savez, voter un budget en décembre et intégrer un certain nombre de coûts supplémentaires ou d'économies demandées par l'État, permet d'étaler les choses sur 12 mois. Si nous continuons à budget constant pratiquement, en votant, au mois de mars ou d'avril, le budget qui aura été reporté, nous concentrons les économies, les efforts de la collectivité sur un nombre de mois inférieur. Cet effort est donc beaucoup plus important.

C'est d'ailleurs l'un des grands risques du budget de l'État qui sera voté en 2025, qui est que voter en mars, avril ou mai 2025 — qui peut le savoir ? Personne — demandera des efforts d'économies considérables si l'on veut revenir à des limites de déficit qui sont celles que vous connaissez bien. Lorsqu'il y a des efforts à faire, il vaut toujours mieux les étaler dans la durée plutôt que de se trouver face à l'Himalaya évoqué par Monsieur Bayrou.

Sur la reprise de la part départementale, c'est la réalité des choses, il faut bien gérer les pertes de financement sur le logement, ce qui est aussi une difficulté. Comment va-t-on faire pour financer des subventions foncières quand ni la Région ni le Département ne nous aideront plus ?

La période que nous vivons est extrêmement difficile, si tous nos concitoyens n'en sont pas conscients, il faut qu'ils le comprennent parce que nous vivons ensemble une période difficile et que nous devons fournir des efforts collectifs. Nous ne pouvons pas répondre à l'intérêt individuel de chacun, de chaque sous-ensemble, quartier, communauté, il faut que l'on travaille sur l'intérêt général, sinon nous ne nous en sortirons pas.

Monsieur BLANCHARD

Avec des priorités.

Monsieur le Maire

Sur la chaussée et les trottoirs, Laurent, tu peux dire ce qui est envisagé ?

Monsieur BOUMENDIL

C'est évident que nous sommes dans un cadre programmatique, sinon nous aurions fait du saupoudrage, deux rues par-ci, deux rues par-là, pour faire, pourquoi pas, plaisir aux uns et aux autres. En fait, comme vous l'avez remarqué, Monsieur Baraton, cette année 2025 sera plutôt concentrée sur La Châtaigneraie, ce qui donnera une cohérence et fera apprécier l'ensemble de ces

efforts pour les habitants de La Châtaigneraie. Et l'année d'après, en 2026, si tout va bien nous feront d'autres quartiers. En effet, nous sommes concentrés sur La Châtaigneraie, mais n'oubliez pas quand même que depuis la Toussaint nous avons rénové quatre chaussées. Pour ne pas les citer, l'avenue de la Pompadour ce n'était pas La Châtaigneraie, Raymond maire ce n'était pas la châtaigneraie, Maréchal Lyautey, idem, et la rue Molière à La Châtaigneraie.

Il y a en effet un programme pluriannuel, les équipes des services techniques y travaillent 3, 4 ou 5 ans à l'avance. Et cette année, rue (inaudible) et le quartier de La Châtaigneraie qui aura une grande partie de rénovation.

Et pour répondre à votre question, Monsieur Blanchard, sur Morel de Vindé les services nous disent qu'en fait les végétaux ou les arbres que nous avons plantés étaient tout à fait peu adaptés à une cohabitation avec un enrobé, le système racinaire était donc en train de le détruire. Il faut donc absolument repenser cela, et nous nous ferons aider des compétences, en termes d'horticulture, pour avoir des systèmes compatibles avec les équipements et goudrons qui seront tout autour.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Madame Delaigue et Monsieur Michel.

Madame DELAIGUE

Dans le document sur les investissements, il est bien sûr principalement question de la médiathèque, il est aussi question de l'hôtel de ville avec un ravalement et une reprise du soubassement. Ce qui m'intéresse c'est le ravalement parce que je trouve qu'effectivement notre hôtel de ville est tout de même assez terne, pour ne pas dire sale. Si c'est bien ce que je crois, ce serait donc une bonne chose.

Et le deuxième point est plutôt une question pour Monsieur Boumendil. Il a parlé du parc Duchesne, d'une réfection de la chaussée, je voulais savoir de quoi l'on parle, est-ce du parking Duchesne ? Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire

Merci, Marie-Pierre. Laurent ?

Monsieur BOUMENDIL

C'est une grande partie des voies carrossables, dans le parc Duchesne ou le COSEC, comme vous voulez, c'est dans cet ensemble sportif. Beaucoup de voies sont à reprendre et, comme vous l'avez vu, nous avons mis un budget significatif pour refaire les voies et rendre plus carrossable ce (inaudible) sportif.

Madame DELAIGUE

Dans le stade ?

Monsieur BOUMENDIL

Oui, dans le stade.

Madame DELAIGUE

On ne parle pas du parking ?

Monsieur BOUMENDIL

Non, il n'y a pas le mot parking dans la présentation : « rénovation de la chaussée COSEC parc Duchesne ».

Monsieur le Maire

Non, mais c'est aussi la partie parking, c'est-à-dire que c'est toute la partie voirie qui est aujourd'hui en assez mauvais état, avec des trous.

Madame DELAIGUE

Le parking Duchesne ? Je ne sais pas si vous l'appellez ainsi.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas le parking qui est devant le rugby, c'est le petit parking qui est devant l'entrée du stade.

Madame DELAIGUE

D'accord. Cela me permet de rebondir sur le grand parking derrière le gymnase, à la frontière des bâtiments de Beauregard, de la place Lulli. C'est un parking mixte locataires/sportifs et qui — j'en ai déjà parlé à Richard LEJEUNE — est quand même pas mal abîmé, je parle des nids-de-poule mais pas seulement. Je ne sais pas si c'est dans les investissements prévus mais je ne l'ai pas vu.

Monsieur le Maire

Il y a peut-être des travaux de rebouchage, Laurent ?

Monsieur BOUMENDIL

Nous regarderons cela avec attention, mais c'était plutôt l'intérieur que l'extérieur du parc sportif, puisque la place Lulli est à l'extérieur.

Monsieur le Maire

Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

Il y aura peut-être un peu de redite, vous m'en excuserez. Mes questions vont porter sur l'investissement qui comporte beaucoup de millions et je comprends pourquoi mon collègue Jean-François Baraton s'y perd un peu parce que c'est un peu du jamais vu. Cela fait beaucoup de millions et c'est assez nouveau à La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Vous savez, si l'on pouvait se passer des millions, on le ferait bien.

Monsieur MICHEL

Je finis, Monsieur le maire. Ces millions sont assez nouveaux en investissement, c'est donc du jamais vu, je le redis une dernière fois et je vous prie de ne pas me couper, s'il vous plaît. Du jamais vu, en tout cas pour moi, en 10 ans de siège, en 10 ans de mandat.

J'ai différentes questions, je vais démarrer par la bibliothèque associative Bendern. Ma question te concerne, Richard, puisque j'ai compris tout à l'heure avec Monsieur le Maire que cette bibliothèque serait maintenue. Et là, je viens de comprendre qu'elle avait vocation à disparaître dans le cadre de l'ouverture de la future médiathèque. Au-delà du fait que nous n'avons pas forcément la même définition de ce qu'est un pôle culturel et de l'enjeu d'une médiathèque, j'aimerais y voir un peu plus clair, à la fois sur cette bibliothèque Bendern et sur les autres : Jumelage, Elysées 1, par exemple.

Sur les rénovations de voirie et les enfouissements de réseaux, une quinzaine de voies vont être rénovées, Rigoles et Brossolette. Nous avons beaucoup parlé de La Châtaigneraie, mais je ne sais pas si cette quinzaine de voies rénovées seront à La Châtaigneraie. Je sais que Rigoles et Brossolette vont être enfouies, est-ce que ces deux voies sont dans la quinzaine de voies qui seront rénovées ou non ? Où se trouve la quinzaine de voies rénovées ? Ces voies qui vont être rénovées sont-elles déjà enfouies ? Si ce n'est pas le cas, elles resteront non enfouies ? Voilà à peu près mes questions sur la partie voirie. Merci.

Monsieur le Maire

Avez-vous d'autres questions ? Non, uniquement celles-là ? Laurent ?

Monsieur BOUMENDIL

Comme nous sommes dans une logique de programmation, l'allée des Rigoles et l'avenue Pierre Brossolette ne sont pas dans la quinzaine de voies rénovées en 2025 puisque l'on parle uniquement de l'enfouissement des câbles aériens. En revanche, nous sommes normalement sur 2026 — nous ne sommes pas là pour en parler — avec la réfection de la chaussée et des trottoirs de Pierre Brossolette. Nous savons donc déjà où nous allons, l'année 2025 c'est l'enfouissement, et l'année 2026, si tout va bien, ce sera la réfection de la chaussée et des trottoirs de Pierre Brossolette.

Monsieur MICHEL

Et pour l'enfouissement de cette quinzaine de voies, qu'en est-il ?

Monsieur BOUMENDIL

Il n'y a que deux enfouissements, il n'y en a pas 15, il y a 15 rénovations de voirie sans enfouissement, on ne mélange pas les sujets.

Monsieur MICHEL

Il est donc prévu la rénovation d'une quinzaine d'avenues sans enfouir les réseaux.

Monsieur BOUMENDIL

Exactement.

Monsieur le Maire

Je réponds sur le montant du budget d'investissement : il n'y a pas d'évolution considérable. L'année dernière, nous étions à 10,8 millions au BP 2024, nous sommes à 11,5 millions en investissement 2025, il n'y a pas d'énormes envolées. Les 10 millions, c'est un chiffre que nous continuons à poursuivre d'année en année, il y a parfois des reports d'une année sur l'autre, c'est effectivement le cas pour la médiathèque à raison de 2 millions. Nous le verrons au moment du compte financier unique, nous sommes toujours sur une réalisation d'environ 8 à 9 millions d'investissements. L'intérêt des programmes pluriannuels, les PPI, est de pouvoir réguler, étaler dans la longue durée nos investissements.

Monsieur MICHEL

Nous n'allons pas faire des comptes d'apothicaire, mais je rebondis quand même sur votre intervention, 2024 comportait la médiathèque, le programme d'investissement était donc exceptionnel. Mais depuis 10 ans, nous n'avons pas eu un programme d'investissement de cette envergure et à ce niveau-là. L'investissement tournait autour de 3 millions, 4 millions grand maximum, mais jamais dans cette proportion.

Monsieur le Maire

Vous avez l'air de le regretter, mais ce qui serait regrettable serait de baisser l'investissement. Il augmente, c'est plutôt une bonne chose pour la ville.

Monsieur MICHEL

Ce qui est regrettable c'est que cela arrive maintenant.

Monsieur le Maire

C'est simpliste de dire les choses comme cela, nous faisons les choses dans l'intérêt de la ville, c'est l'intérêt d'un conseil municipal, nous ne sommes pas sans arrêt à penser aux élections municipales, je vous rassure. Nous travaillons aussi pour le quotidien, les investissements, cela n'a donc pas grand sens. Sur les 3 millions, il faudrait remonter longtemps en arrière, c'est peut-être ce que vous avez à l'esprit, mais au cours des dernières années, nous étions plutôt 8 ou 9 millions et maintenant 10 millions. Il est vrai que nous avons des montants d'investissements importants, c'est aussi une manière d'utiliser les financements liés aux cessions de terrains. Nous ne thésaurisons pas l'argent qui vient des produits de cession dans le cadre de l'opération cœur de ville, nous le réinvestissons

dans des investissements d'avenir. Lorsque nous végétalisons une cour d'école, c'est pour l'avenir, nous sommes déjà dans la transition énergétique, des sujets qui concerneront les générations suivantes. Nous n'allons pas mettre dans une caisse qui ne servirait à rien l'argent de la ville, il est fait pour être utilisé à l'investissement. Et nous avons suffisamment de choses à faire pour le bénéfice de nos concitoyens.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets ce budget aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc largement approuvé et je vous en remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 28 voix pour et 6 voix contre (Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS, Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

7. Avances sur subvention MJC et CPEA – Exercice 2025

Monsieur le Maire

Nous avons encore un grand nombre de délibérations, nous allons avancer sur les subventions MJC et CPEA. Sylvie d'Estève.

Madame d'ESTEVE

Comme chaque année, nous revenons vers vous pour vous demander un vote pour des subventions : la MJC et le CPEA. Pour l'exercice 2025, dans l'attente de l'attribution de subventions qui seront donc votées en 2025, les associations peuvent être confrontées à des difficultés de trésorerie, et à ce titre nous vous proposons de voter une avance de subventions pour la MJC de 58 000 €, et pour le CPEA de 115 000 €.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

8. Demande de fonds de concours auprès de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

Monsieur le Maire

J'en parle parce qu'il s'agit là de demander une subvention à VGP pour un montant de 182 000 €, qui correspond à ce que l'on appelle le « *retour incitatif de VGP*. » C'est la part de notre commune dans la progression de la fiscalité économique de la communauté d'agglomération. C'est au titre de l'opération « *requalification de l'avenue Maurice de Hirsch* », qui est complètement rénovée, que nous demandons ces 182 000 € à VGP.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur BARATON

Simplement, Monsieur le maire, l'avenue Maurice de Hirsch n'est pas complètement rénovée, seules certaines parties ont été faites. Et je vous rappelle qu'à l'époque dans le projet — j'avais dit que ce n'était pas possible du reste —, il était question de faire un parking entre les deux bâtiments de la tranche 1 et de la tranche 2. Je vous avais dit que ce n'était pas possible de construire sur un terrain qui ne nous appartenait pas, cela n'a donc pas été fait, évidemment, mais le montant est toujours le même.

Monsieur le Maire

Évidemment, comme dans toute chose, on peut voir le côté négatif et le côté positif. Je ne vois pas très bien où est le côté négatif, le positif est que nous avons de nouveaux logements dont va parler Mohamed Kasmi, qui répondent à des préoccupations d'accessibilité dans deux résidences qui vont être trouvées et que nous avons profondément rénovées : l'avenue Maurice de Hirsch ainsi que ces espaces publics étaient à la fois pollués et dans un état épouvantable. Il faut se rappeler comment ils étaient avant, nous avons considérablement amélioré cette partie sud de la ville.

Richard ou Laurent, je voudrais que vous disiez aussi qu'une voie a été créée le long de l'autoroute, le parc est aujourd'hui accessible, c'est une transformation profonde. Nous avons d'ailleurs gardé des arbres de haute qualité, nous avons soigné toutes ces réalisations dans cette partie de la ville. On peut toujours dire que c'est laid, il y a un côté négatif mais également un côté positif dans la vie qu'il faut savoir reconnaître.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame Delaigue.

Madame DELAIGUE

Concernant l'avenue Maurice de Hirsch moi qui y passe 2, 3 ou 4 fois par jour, je constate quand même — et j'avais alerté à plusieurs reprises ce conseil — que les parkings ne seront pas suffisants. Aujourd'hui, nous n'avons « que 2 bâtiments » sur les 5 qui sont en location, Mohamed Kasmi peut en attester, je ne sais pas ce que cela va donner lorsqu'il y aura les 3 autres bâtiments ouverts, c'est plein.

Monsieur le Maire

Et qui sont dotés de parkings souterrains. Richard, Laurent et Mohamed, il va donc falloir se battre pour les faire utiliser, les gens ont leur parking.

Madame DELAIGUE

Monsieur le maire, nous avons déjà parlé de cela, ils ont leur parking mais il est loué. Ces gens-là sont dans des logements sociaux et ne peuvent pas nécessairement se payer 50 ou 80 € de plus par mois. Ça déborde, franchement je pense que nous aurons un problème.

Monsieur le Maire

C'est effectivement un sujet, que peut-on faire, Mohamed ?

Monsieur KASMI

Les parkings sont loués aux locataires, je crois que cela coûte 30 €, ce n'est pas cher du tout et ils commencent à les utiliser. Mais il faut dire aussi qu'il y a des familles qui ont deux voitures.

Monsieur le Maire

Je pense qu'il faudra effectuer un travail de pédagogie pour que ces parkings soient utilisés. C'est vrai que c'est 30 € par mois, mais lorsque l'on a une, voire deux voitures, il faut savoir utiliser les places de parking mises à disposition. Peut-être qu'il faudra verbaliser si les voitures sont mal garées. Mais je constate quand même qu'il est vrai que ce n'est pas terminé mais que l'on arrive à se garer assez facilement. Lorsqu'il y a des manifestations au Pavillon des Bois Blancs, il peut y avoir beaucoup de monde et les gens arrivent à se garer.

Madame DELAIGUE

J'insiste, il n'y a que 2 bâtiments d'ouverts sur 5.

Monsieur le Maire

Oui, nous serons vigilants là-dessus. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

9. Signature d'un marché de gré à gré pour l'assurance de la flotte automobile de la commune après déclaration d'infructuosité de l'appel d'offres ouvert 2024 AOO 07

Monsieur SOUDRY

Au mois de juin, la société qui assurait la flotte automobile de la ville l'a informée qu'elle mettait fin à son contrat d'assurance à la fin de l'année. Il fallait donc relancer relativement dans l'urgence un appel d'offres pour remplacer cette société.

Nous avons donc fait un nouvel appel d'offres qui s'est révélé infructueux. Il faut dire qu'actuellement les collectivités connaissent de graves difficultés pour assurer, aussi bien leurs bâtiments que leurs véhicules et les assurances se désengagent de plus en plus de ces types d'assurance. Même si nous, à La Celle-Saint-Cloud, en ce qui concerne l'automobile, nous avons une sinistralité tout à fait bonne, ce n'est donc pas la cause de la résiliation. Aucune compagnie n'a répondu, n'a proposé d'assurer notre parc automobile.

Il fallait donc absolument trouver une solution, nous ne pouvions pas relancer une nouvelle procédure parce que, compte tenu des délais, c'était relativement réduit. Et, d'autre part, puisque nous avons lancé une fois une procédure qui s'était révélée infructueuse, il y avait des chances qu'une deuxième se révèle également infructueuse. Nous avons donc décidé de passer un marché de gré à gré, mais aux conditions approximatives du marché initial, nous pouvions changer mais pas substantiellement les conditions de ce marché.

Nous étions assistés dans cette démarche par un AMO, et finalement l'assurance AXA a accepté de travailler avec la ville et a fait une proposition pour assurer la flotte automobile de la commune au 1^{er} janvier 2025. Il faut d'ailleurs savoir que cette proposition est plus intéressante que celle que nous avions auparavant, puisqu'avec l'assureur Pilliot, l'assurance était de 61 623 € par an et que le groupe AXA nous a proposé une assurance sensiblement équivalente pour 38 771 €, c'est-à-dire une baisse de 30 % du coût de notre assurance.

La seule chose qu'il reste encore à faire c'est que, de même que nous assurons nos véhicules, nous assurons ce que l'on appelle « auto-mission », c'est-à-dire les véhicules du personnel municipal, voire des élus également, lorsqu'ils se déplacent avec leurs véhicules pour les besoins du service. AXA n'a pas fait de propositions sur ce sujet-là alors qu'il y en avait une avant, mais nous allons chercher à combler ce vide pour bénéficier d'une assurance auto-mission, mais le plus important, c'est l'assurance pour l'ensemble de la flotte. Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à signer ce marché avec l'assurance AXA pour la flotte automobile de la commune.

Ce contrat est établi pour une durée de 5 ans, celui que nous avions était d'une durée de 4 ans et devait être renouvelé l'année prochaine. Mais comme une année va manquer, pour se raccorder à la date de renouvellement des autres contrats, celui-ci est convenu pour 5 ans.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Il faut d'ailleurs ajouter que ce problème des assurances pour les collectivités devient un vrai problème, qu'un certain nombre de collectivités ont manifesté à l'occasion du congrès de l'association des maires de France, en se plaignant de ne plus trouver d'assureur et en demandant une contre garantie de l'État. Mais il n'est même pas évident que nous aurons de réponse de la part de l'État. Tu veux rajouter quelque chose Bruno-Olivier ?

Monsieur BAYLE

Je n'ai pas grand-chose à ajouter, juste que le sujet des assurances des collectivités est compliqué pour les assureurs puisque l'on est, d'un côté, avec la logique d'entreprises qui ont besoin d'un certain nombre de fluidités et de souplesse dans leur mode de fonctionnement. Et d'un autre côté, un modèle d'appel d'offres qui, lui, est très réglementée et qui rend les choses difficiles. Ce qui a conduit un

assureur à préempter le marché, la SMACL, et lorsqu'un partenaire préempter un marché, cela le déséquilibre, les autres assureurs ou partenaires ne viennent pas, il n'y a plus de concurrence.

Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation, d'un côté les collectivités ont besoin d'assurer leurs risques et d'un autre côté, il y a très peu d'assureurs qui ont envie de se présenter. Comme AXA est leader sur le marché, ils ouvrent un peu actuellement, ils vont observer cela avec beaucoup de précautions mais je pense que ce ne sera pas du côté de l'État que l'on trouvera des fonds de garantie par rapport à cela.

Monsieur le Maire

C'est tout à fait probable que l'on ne trouvera pas. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

10. Cimetière – Tarifs 2025

Madame MARADEIX

Les tarifs des prestations inhérentes au cimetière sont revus chaque année. Pour l'année 2025, il est envisagé une hausse sur la base de 2 %. Afin de poursuivre la démarche entamée depuis plusieurs années de rééquilibrer les tarifs des concessions de 15 ans par rapport aux concessions d'une durée supérieure, il est proposé d'appliquer une hausse plus importante pour les concessions quinzennaires.

En application de l'article L.2213-15 du Code général des collectivités territoriales, le montant de la vacation de police est compris entre 20 et 25 €. Ce montant maximum est atteint. En outre, le tarif aller et retour des transports pour les usagers désireux de se rendre au cimetière reste inchangé. Enfin, il a été décidé de revaloriser le montant dû par les familles lorsque le cercueil est entreposé dans le caveau provisoire.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les tarifs pour le cimetière tels que joints en annexe à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- Et de dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire

Les crédits sont prévus mais là il s'agit de fixer des tarifs, nous n'avons donc pas besoin des crédits. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

11. Salles municipales et domaine privé de la commune – Tarifs 2025

Monsieur LEJEUNE

Comme tous les ans, nous vous proposons de réajuster les tarifs de location des salles municipales et d'occupation du domaine de la commune pour les besoins de tournages de films. Nous avons fixé le taux d'augmentation à 2 %, et nous en avons profité pour rappeler les règles d'attribution des salles, vous les avez dans le document de présentation. Je ne vais pas détailler l'ensemble des tarifs de toutes les salles que nous louons et que nous mettons à la disposition des Cellois.

Monsieur le Maire

Sur le principe, c'est important de les rappeler : la gratuité pour les associations, le maintien de la gratuité pour les partis politiques.

Monsieur LEJEUNE

Nous avons réajusté le règlement des salles l'année dernière en conseil municipal.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

12. Droits de place des marchés d'approvisionnement – Tarifs 2025

Monsieur BOUMENDIL

La gestion des marchés d'approvisionnement est confiée à un délégataire par contrat, ce contrat ayant d'ailleurs été renouvelé au 1^{er} janvier 2024. Les tarifs évoluent au 1^{er} janvier de chaque année, en application d'une formule de révision composée d'un indice « salaires horaires » de l'ensemble des secteurs non agricoles, ainsi que de l'indice « frais et services divers » publié par l'INSEE sur la base des derniers indices connus au 1^{er} novembre de chaque année.

Si le conseil municipal est libre de fixer les tarifs de droits de place dus par les commerçants, ceux-ci sont habituellement indexés sur cette évolution de la formule de révision pour que la ville n'ait pas à supporter l'écart qui résulterait d'une différence entre les coûts d'exploitation des marchés et les recettes.

C'est pourquoi il est proposé de réviser les tarifs des droits de place dus par les commerçants, en les augmentant dans les mêmes proportions et arrondis au centime supérieur. L'application de la formule de révision conduit à une augmentation de l'ordre de 4,65 % par rapport aux tarifs appliqués en 2024. Par conséquent, le montant de la redevance annuelle versée à la ville par le délégataire, ainsi que les droits de place dus par les commerçants seront révisés à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit, et vous les avez dans le tableau. La redevance annuelle due par le concessionnaire à la ville en 2025 sera de 170 579,50 €. La formule disant que les crédits sont prévus, à mon avis n'a pas de sens, nous vous demandons donc de bien vouloir voter ces tarifs.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Comme chaque année, nous souhaiterions avoir un petit point sur le fonctionnement des marchés en question, comment se portent-ils ? Quelle est l'évolution ?

Monsieur BOUMENDIL

Je vais demander au technicien de repasser la bande 2024. Non, je plaisante. Le marché des Gressets, notre plus petit marché le plus sympathique de tous, reste un marché qu'il faut absolument tenir à bout de bras. Parce qu'en fait nous avons deux marchands essentiels : un fruits et légumes et un volailles et, malheureusement, un poissonnier que nous n'arrivons pas à stabiliser parce qu'en quatre ans nous devons être au troisième poissonnier.

Nous faisons tous les efforts nécessaires pour maintenir cette offre et elle est essentielle, sinon nous perdriions encore des clients. C'est donc vraiment un manque de clientèle qui rend ce marché fragile. C'est pour cela que l'on essaie de le développer, avec l'aide du concessionnaire. Et depuis peu de temps, même si nous avons perdu les olives, nous avons gagné un couscous et du miel de Bougival. On peut toujours mettre tous les commerçants que l'on souhaite, si les clients ne viennent pas, on ne peut rien faire. Si vous êtes dans le quartier des Gressets, puisque c'est vraiment aux habitants des Gressets que ce marché est destiné, je vous incite donc à venir le voir.

Le marché de Beauregard, notre marché pour tous, qui est à la frontière de deux quartiers économiquement très marqués, les deux populations viennent s'y approvisionner, nous avons plus de chance au niveau de la fréquentation et du nombre de commerçants puisque nous faisons en ce moment des efforts pour avoir plus d'offres alimentaires à emporter. Nous avons donc la chance d'avoir 3 food-trucks en ce moment, ce qui n'était pas arrivé depuis des années, histoire que les personnes qui travaillent à La Celle-Saint-Cloud puissent trouver une offre alimentaire le midi. Puisqu'en plus nous avons perdu le Paul qui était très couru et qui nourrissait, qui les lycéens, qui les travailleurs. Nous avons donc renforcé cette offre est c'est justement la complémentarité entre les commerces sédentaires et les commerces ambulants. Il y a toujours beaucoup de succès pour la séance de vendredi qui est à la fois une séance double au niveau de son amplitude, 8 h – 19 h, et double par la surface puisque le vendredi est ouvert le parking André Joly, avec une offre exclusivement non alimentaire.

Enfin, le marché Berthet, dit de l'Etang sec, a toujours autant de succès, une offre extrêmement qualitative, extrêmement courue. Nous avons stoppé l'évasion des commerçants qui voulaient éventuellement se dispenser du mercredi. Nous avons utilisé notre droit, nous avons exclu une ou deux personnes et, soudainement, les 26 autres ont un peu filé droit. Ils ont donc compris qu'il fallait venir le mercredi pour pouvoir participer à la séance du samedi, nous avons désormais 99 % de présence le mercredi, ce qui est extrêmement satisfaisant et assez rare dans les marchés des autres villes. En général, il y a une séance creuse avec moins de commerçants et une séance pleine. Et toujours une population au maximum de 50 % de Cellois au marché de l'Etang sec, et un autre 50 % venant cette fois-ci de trois villes : Vaucresson, Le Chesnay et un peu de Rueil et Bougival.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

13. Avis sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail accordées par le Maire au titre de l'année 2025

Monsieur BOUMENDIL

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, permet aux commerces de déroger au principe de repos dominical, dans la limite de 12 dimanches par an et par branche commerciale. La loi impose d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante. Dans les commerces de détail non alimentaires, où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail par décision du maire, après avis du conseil municipal.

Les commerces de détail alimentaires, dont la surface de vente est supérieure à 400 m², doivent déduire les dimanches désignés par le maire, les jours fériés légaux mentionnés à l'article L.3133-1 du code du travail travaillés, à l'exception du 1^{er} mai, dans la limite de 3.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de donner un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail alimentaires les dimanches suivants de l'année 2025, à savoir :

- 31 août ;
- 7 décembre ;
- 14 décembre ;
- 21 décembre ;
- Et 28 décembre.

Cette liste est bien sûr faite en concertation avec les commerces qui nous le demandent. Par exemple, cette année nous avons eu un commerce volant qui vend des choses à 4 € qui ne nous l'a pas demandé, il n'aura donc pas droit à ces dimanches. Cela est fait en concertation pour que chaque commerce puisse au moins, sur les 5, avoir 2 dates qu'il aura choisies.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

14. Délibération fixant les plafonds de prise en charge du compte personnel de formation (CPF)

Madame d'ESTEVE

Je vais vous présenter plusieurs délibérations qui ont toutes une importance majeure. En ce qui concerne le compte personnel de formation, nous devons parler de la fixation des modalités de mise en œuvre.

Quel est le cadre réglementaire de ce compte personnel de formation ?

- Tout d'abord, il y a une obligation légale, selon la loi du 8 août 2016 ;
- Il y a une modification de l'article 22 de la loi du 13 juillet 1983, par une ordonnance du 17 janvier 2017 ;
- Il y a aussi des modalités de mise en œuvre et d'utilisation du CPF par un décret du 6 mai 2017.

Quel est l'objectif du compte personnel de formation ?

- Ce compte est utilisable par tout agent public dans le cadre d'un projet d'évaluation professionnelle ;
- Il y a aussi la priorisation de certaines actions de formation. Par exemple : la prévention d'une situation d'inaptitude, la VAE, la validation des actifs de l'expérience, des préparations de concours, d'examen. Ainsi que la formation qui relève du socle de connaissances et de compétences pour les personnes peu ou pas qualifiées.

Quelles sont les modalités de mise en œuvre de ce compte personnel de formation ?

- La mobilisation de ce compte fait l'objet d'un accord entre l'agent public et sa collectivité ;
- Le plafond de prise en charge d'une action de formation est porté à 1 500 € par agent et par année, dans la limite de 7 % du budget annuel de formation ;
- La prise en charge des frais de déplacement selon la situation de l'agent ;
- Une campagne annuelle au premier trimestre de l'année civile en ce qui concerne la demande ;
- Une complétude du dossier par l'agent qu'il envoie au service formation sous un délai de un mois.

Quelle est l'instruction des dossiers ?

- Un entretien individuel avec le service formation ;
- Une mise en place d'une commission d'instruction des demandes.

Quels sont les réponses ?

- Les réponses seront apportées après avis transmis à l'autorité territoriale pour décision ;
- Ainsi que les réponses formulées aux agents dans un délai de deux mois.

Nous vous demandons donc :

- D'autoriser toutes les modalités dont je viens de vous parler ;
- Et d'autoriser le maire à signer tous les documents afférents pour cette formation qui sera validée au titre du compte personnel de formation.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

15. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Modification n°1

Madame d'ESTEVE

Vous le savez, le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'indemnité de fonction de sujétion et d'expertise, que l'on appelle l'IFSE, qui constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;
- Ainsi que du complément indemnitaire annuel, le CIA, liée à l'engagement professionnel et la manière de servir.

Le décret du 27 juin 2024, qui porte notamment sur le sort du régime indemnitaire pendant les périodes de congés longue maladie, CML, ou des graves maladies, CGM, dans la fonction publique d'État, prévoit le maintien du régime indemnitaire dans les proportions suivantes :

- 33 % la première année ;
- Et 60 % les deuxième et troisième années.

Jusqu'à présent, le décret du 26 août 2010 prévoyait qu'en cas de placement en congé longue maladie ou grave maladie, le régime indemnitaire était suspendu. Le décret du 27 juin 2024 est donc venu améliorer les garanties de prévoyance dans la fonction publique d'État.

Nous vous proposons donc :

- D'approuver cette modification n°& du RIFSEEP ;
- D'autoriser le maire à signer et effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette modification.

Monsieur le Maire

Je rajoute simplement que les 60 % des deuxième et troisième années paraissent relativement étonnants puisque c'est progressif, on passe de 33 % à 60 %. Mais en réalité, c'est une manière de compenser la perte de revenus liée à la durée plus importante du congé de longue maladie.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions, des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, je vous remercie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

16. Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour la police municipale

Madame d'ESTEVE

Les fonctionnaires qui relèvent des cadres d'emplois de la police municipale bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relève pas du régime indemnitaire général dénommé RIFSEEP dont je viens de parler. Un nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant de ces cadres d'emplois de la filière de la police municipale a donc été institué le 26 juin dernier, qui prend la dénomination de ISFE, indemnité spéciale de fonction et d'engagement. Par ailleurs, l'IFSE amène à faire disparaître l'indemnité d'administration et de technicité, l'IAT, ainsi que l'indemnité spéciale mensuelle de fonction, ISMF, deux régimes indemnitaires dont bénéficiaient jusqu'à présent les fonctionnaires relevant de ces cadres d'emplois de la police municipale.

Pour celles qui disposaient déjà d'un régime indemnitaire propre à leurs agents de police municipale, nos collectivités doivent donc adopter ce nouveau dispositif avant le 1^{er} janvier 2025 ; c'est pour cela que nous vous le proposons ce soir.

Que doit donc instaurer cette indemnité ? Comme je vous l'ai dit, elle instaure une partie fixe dont le montant correspondra au pourcentage mentionné dans votre délibération, appliquée au montant de traitement soumis à une retenue pour pension :

- 32 % pour les cadres d'emplois des chefs de service de police municipale ;
- 30 % pour les cadres d'emplois des agents de la police municipale.

Nous devons donc instaurer une part variable dont les montants plafonds seront les suivants :

- 7 000 € pour le cadre d'emploi de chef de service de police municipale ;
- 5 000 € pour les cadres d'emplois des agents de la police municipale.

Les critères d'attribution de la part variable vous sont donc notifiés, notamment ceux prévus dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle, ainsi que les critères en lien avec les situations exceptionnelles de grande implication. Nous devons préciser que la part fixe d'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement, et que la part variable est versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond annuel défini et complétée par un versement annuel pour solde.

Nous devons donc appliquer, par référence à l'article du 26 août 2010, les règles de maintien de l'indemnité spéciale dans les situations et conditions dont vous avez la liste :

- Les congés annuels ;
- Les congés liés aux responsabilités parentales ;
- Les congés de maladie ordinaire ;
- Les congés pour invalidité temporaire imputable au service ;
- Le temps partiel thérapeutique ;
- Les périodes de préparation au reclassement.

Nous devons préciser qu'en cas de congé longue maladie et de congé de maladie grave, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est maintenue à hauteur de 33 %, c'est ce que l'on disait tout à l'heure, la première année, et de 60 % les deuxième et troisième années.

Nous devons préciser qu'en cas de congé de longue durée, le régime indemnitaire est supprimé.

Nous devons préciser que les primes et indemnités instituées cesseront d'être versées en cas de grève, de suspension conservatoire, exclusion temporaire intervenues au titre de sanctions disciplinaires, d'absences non autorisées, de services non faits.

Nous devons abroger les délibérations instaurant l'indemnité d'administration et de technicité, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, l'IAT et l'ISFM. Et je vous rappelle que cela doit être mis en place au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

17. Participation de la commune au financement des garanties de prévoyance

Madame d'ESTEVE

Voilà encore une délibération importante pour le personnel. L'ordonnance du 17 février 2021 et les décrets du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de l'agent fonctionnaire et contractuel de droit public. À ce titre, il est demandé aux collectivités territoriales de participer au financement des garanties de prévoyance, à hauteur de 7 € par mois et par agent, à compter du 1^{er} janvier 2025.

La protection sociale complémentaire de risque de prévoyance ou perte de salaire concerne la couverture complémentaire des conséquences essentiellement pécuniaires qui sont liées aux risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès. Les bénéficiaires sont tous les agents de la collectivité, soit les fonctionnaires titulaires, les stagiaires, les agents contractuels de droit public occupant des postes permanents, les agents contractuels de droit privé occupant également des emplois permanents. La participation de l'employeur public est versée, soit à l'agent, soit directement à l'organisme assureur retenu, sous réserve de l'adhésion de l'agent à l'un des dispositifs mentionnés ci-dessous. En association avec les représentants du personnel, il est envisagé de permettre à chacun de conserver ces contrats actuels s'ils sont labellisés, ou de souscrire une offre avec une mutuelle labellisée négociée pour les agents n'ayant pas de couverture.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver cette participation au financement des garanties de prévoyance pour les agents travaillant pour la commune ;
- De préciser que cette participation soit fixée à 7 € par agent et par mois ;
- De préciser que cette participation de la commune prendrait effet à partir du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

18. Création d'un poste de gardien brigadier

Madame d'ESTEVE

Il s'avère nécessaire de renforcer les équipes de police municipale pour s'assurer du bon fonctionnement de la collectivité et du service. Vous connaissez les missions de cet emploi, qui sont notamment :

- D'appliquer l'ensemble des prérogatives des agents de la police municipale ;
- De veiller au respect de l'application des pouvoirs de police du maire ;
- De faire respecter les arrêtés du maire ;
- De relever les infractions aux règles du code de la route, de l'environnement et de l'hygiène ;

- De lutter contre les nuisances sonores et la délinquance routière ;
- De participer aux interpellations lors d'un flagrant délit ;
- De sécuriser les manifestations ;
- D'assurer une surveillance générale du domaine public lors des patrouilles véhiculées ou pédestres ;
- D'assurer les missions conjointes avec la police nationale ;
- D'assurer une relation de proximité avec les administrés et de confiance.

Il vous est donc demandé :

- D'approuver la création d'un emploi permanent de gardien brigadier de la police municipale à temps plein ;
- Et d'autoriser le maire à signer tous les documents et actes afférents à cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Sylvie. Benoît, veux-tu rajouter quelque chose ?

Monsieur VIGNES

Je pense qu'il est très important que l'équipe se renforce, parce que si nous voulons avoir une amplitude horaire plus importante ou assurer également des activités plus tardives, il faut aussi pouvoir répondre aux obligations liées aux formations. C'est donc une très bonne chose que l'équipe se renforce.

Cela étant, la difficulté dans ce domaine est le recrutement, parce qu'il y a énormément de polices municipales et qu'il n'y a pas assez de policiers municipaux formés. Il y a une vraie concurrence sur le marché de l'emploi des agents de police municipale.

Monsieur le Maire

On peut d'ailleurs rajouter, en matière de sécurité et de police, qu'au 1^{er} janvier 2025 fonctionnera le CSUI, le centre de surveillance urbain intercommunal, de manière opérationnelle. Les choses sont maintenant bien engagées et en voie de mise en œuvre dans les tout prochains jours.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

19. Création de deux postes au sein de l'équipe de la Médiathèque

Madame d'ESTEVE

En vue de la préparation à l'ouverture de la médiathèque, Il convient de renforcer l'équipe en charge de ce secteur. Il vous est proposé de procéder à la création d'un poste d'adjoint du patrimoine dans le secteur jeunesse de la médiathèque, ainsi qu'un poste de bibliothécaire référent communication.

Il vous est donc proposé d'approuver :

- La création de ces 2 emplois permanents d'adjoints territoriaux du patrimoine, qui relèvent de la catégorie hiérarchique C à plein temps et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la ville ;
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel en cas d'impossibilité de pourvoir le poste par un agent titulaire recruté par le biais d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an reconductible, dans la limite de 6 ans. Et la possibilité de le renouveler par décision expresse

par un contrat à durée indéterminée, conformément à l'article du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- De fixer le niveau de rémunération de l'emploi d'adjoint du patrimoine pour le secteur jeunesse de la médiathèque et d'un poste de bibliothécaire référent communication à la grille de rémunération des adjoints territoriaux du patrimoine, et au régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité, compte tenu du niveau de qualification requis ;
- Et d'autoriser le maire à signer tous les actes et documents afférents à cette délibération.

Madame LABORDE

Je voudrais simplement dire qu'à l'heure actuelle nous avons 5 personnes et demi puisqu'il y a une personne qui est à la fois sur la bibliothèque, les expositions et les archives. Nous avons également 2 emplois aidés qui sont là pour 6 mois renouvelables et qui sont avec nous depuis novembre jusqu'à l'ouverture de la médiathèque pour couvrir les 18 000 documents que nous recevons.

Lors du conseil municipal de juin dernier, nous avons voté le recrutement de 2 postes de service : une bibliothécaire, une chargée numérique. Ces deux personnes vont nous rejoindre en février et mars.

Il s'agit là de finir la composition de l'équipe et d'avoir 2 postes en plus pour arriver à 9 personnes et demi, ce qui correspond à la demande de la DRAC et à nos besoins à l'heure actuelle.

Monsieur le Maire

Et nous avons besoin des financements et de l'aide de la DRAC. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

20. Cession à titre onéreux du véhicule Peugeot 2008

Monsieur LEJEUNE

Il s'agit d'un véhicule diesel datant de 2019, que nous avons décidé de remplacer par un véhicule hybride moins polluant. Il faut donc avoir l'autorisation du conseil municipal pour le mettre en vente puisque son prix dépasse le seuil de décision du maire.

Pour la petite histoire, le véhicule est garé dans la cour et pour ceux qui veulent le voir, ils peuvent se porter acquéreurs, je fais de la publicité (*rires*).

Monsieur le Maire

Mais il y a des règles, ce n'est pas comme cela que ça se passe.

Monsieur LEJEUNE

Je vous demande donc d'autoriser le maire à mettre en place la procédure de la vente de ce véhicule.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Juste une remarque, justement : comment cela sera-t-il vendu ?

Monsieur le Maire

Par le biais de la procédure habituelle en la matière.

Monsieur BARATON

Ah bon ? Et peut-on la connaître ?

Monsieur le Maire

Nous la vendons par l'intermédiaire d'un grossiste, je crois. Autre question ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

21. Adhésion au groupement de commandes du CIG relatif à l'assurance cyber-risques

Monsieur VIGNES

Parmi les sécurités, la cybersécurité est un enjeu extrêmement important auquel sont soumis les collectivités, les mairies, les hôpitaux, j'en sais quelque chose pour travailler dans l'un d'eux. Et face à ce risque, qui est de plus en plus présent, le centre interdépartemental de gestion, CIG, a décidé de construire une proposition d'assurance cyber-risques et demande aux collectivités d'adhérer à ce projet. L'idée est d'accompagner aussi les collectivités dans une montée en puissance et en gamme. Nous savons très bien que l'un des maillons faibles est l'utilisateur et chacun d'entre nous voit bien combien il est important de respecter cela. La collectivité de La Celle-Saint-Cloud monte en puissance à ce sujet-là et a fait signer une charte à l'ensemble de ses agents, il y aura une évolution dans la gestion des mots de passe, etc.

Ce domaine-là est donc très important et il nous semble donc intéressant de participer à cette démarche et de voir comment nous pouvons faire monter la collectivité d'un niveau sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Merci Benoît. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

IV. ANIMATION – CULTURE – SPORT

1. Fixation des tarifs de la confiserie – cinéma du Théâtre

Madame LABORDE

Afin de répondre à une demande des administrés, une vente de petite confiserie et de boissons sera proposée à la caisse du cinéma avant chaque séance : bonbons, pop-corn, chips, eaux, sodas seront accessibles au public. Il est donc nécessaire de fixer les tarifs de vente de chacun des produits, je vous en fais grâce.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les tarifs de la confiserie proposée au cinéma du théâtre tels que joints en annexe ;
- Et de dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Monsieur le Maire

Madame Delaigue.

Madame DELAIGUE

Lors de la réunion de la commission, j'ai quand même posé une question parce qu'en proposant cela aux caisses, pour donner suite à une demande des administrés, je trouve que l'on encourage, en particulier les enfants mais pas seulement d'ailleurs, à consommer des produits salés et sucrés et à encourager les maladies qui vont avec, si vous voyez ce que je veux dire. Je sais que c'est une demande et que cela se fait dans beaucoup de cinémas, mais j'ai émis des réserves à ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire

Oui, mais je suis comme vous, je passe mon temps à dire à mes petits-enfants que le chocolat n'est pas bon et je ne fais qu'en manger, je suis désolé. Valérie, que répondre à cela ?

Madame LABORDE

Il est exact que les problèmes sur la santé sont réels, mais je crois vraiment que c'est aussi un problème d'éducation de soi-même et de nos enfants. Ou alors il faut supprimer toutes les confiseries de tous les magasins, parce que toute maman qui fait des courses peut être attirée. Et on peut aussi dire non à nos enfants lorsque l'on va au cinéma en leur disant que l'on ne mange pas en allant au cinéma, ce qui a été mon cas avec mes six enfants. Il faut aussi que chacun s'éduque et que les enfants apprennent parce qu'ils seront seul un jour et n'auront personne pour leur dire de ne pas manger de chocolat.

Monsieur le Maire

Je suis quand même assez d'accord avec Marie-Pierre.

Madame LABORDE

Oui, mais le problème est vrai partout et vous le rencontrerez dans le métro. Là, ce sera dans un panier à la caisse, c'est la responsabilité de chacun et des parents, nul n'est obligé, on ne vous donne pas un paquet de chocolats avec vos tickets.

Monsieur le Maire

Oui, le pop-corn n'est pas obligatoire, c'est facultatif (*rires*). C'est un grand sujet parmi d'autres. Y a-t-il des questions ou des avis ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Remarquez, vu les prix, c'est assez dissuasif. Mais ne faut-il pas créer une régie pour les recettes ?

Monsieur le Maire

Oui, nous allons étendre le champ d'application de la régie au chocolat, aux bonbons et au pop-corn.

Y a-t-il d'autres questions, intelligentes évidemment ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

2. Fixation des tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale de janvier à mai 2025

Madame LABORDE

Compte tenu de l'avancée des travaux de la médiathèque, la date d'ouverture du futur équipement est envisagée pour la rentrée scolaire 2025. Les bibliothèques actuelles, Joly et Bendern, devront donc fermer début mai, permettant ainsi le déménagement des collections et la préparation de l'ouverture de la médiathèque : emménagement des collections, livraison du matériel informatique, installation de la signalétique, encodage des documents RFID, poursuite des acquisitions, préparation de l'ouverture et de l'inauguration, programmation culturelle, communication.

À l'heure actuelle, les adhérents de la bibliothèque municipale peuvent s'inscrire tout au long de l'année pour une durée d'un an. Les tarifs sont les suivants pour les Cellois :

- Inscription individuelle : 7 € ;
- Inscription familiale : 18 €.

Pour les non-Cellois :

- Inscription individuelle : 10,50 € ;
- Inscription familiale : 22,50 €.

Pour rappel, cette adhésion permet l'emprunt de documents mais donne également accès aux ressources numériques proposées sur le site de la bibliothèque.

Les personnes qui prendront leur adhésion à partir de janvier 2025 bénéficieront d'une offre complète pendant quelques semaines, puis d'un service partiel reposant sur l'offre numérique et la possibilité de conserver des documents sur une longue durée.

Il est donc proposé d'appliquer une tarification spéciale prenant effet en janvier 2025 jusqu'à la fermeture des bibliothèques Joly et Bendern. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants :

Pour les Cellois :

- Adhésion individuelle : 3,50 € ;
- Familiale : 9 €.

Pour les non-Cellois :

- Individuelle : 5 € ;
- Familiale : 11 €.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Deux remarques : puisqu'il s'agit d'une tarification spéciale pour 2025, cela veut dire que c'est pour la première année et qu'il y aura une modification pour les années suivantes, si j'ai bien compris. Elle sera normale pour les années suivantes, au moins au niveau du tarif actuel.

Deuxième remarque : il y a bien des gens qui craignent un peu d'adhérer à des médiathèques parce qu'ils ne sont pas habitués, parce que l'approche est un peu difficile pour certains. Ne serait-il pas utile d'avoir une proposition « découverte » au départ qui serait strictement gratuite sur une petite période ? Cela permettrait à ceux qui rechignent à « s'approcher de la médiathèque » de s'en approcher, de s'y intéresser et après coup seulement d'adhérer.

Monsieur le Maire

Nous parlons là des anciens tarifs.

Madame LABORDE

Oui, les tarifs pour l'année prochaine seront votés en mars, avec tous les tarifs à partir de septembre prochain. Là, nous votons un tarif jusqu'en septembre prochain. Les gens s'inscrivent sur une année complète, en règle générale, de mois à mois, beaucoup s'inscrivent à partir de septembre jusqu'en septembre, mais certains viennent s'inscrire en janvier. Ceux-là auront une proposition de livres pendant un certain temps, puis les bibliothèques vous fermer, à ce moment-là ils auront le droit d'emprunter environ une quinzaine de livres et garderont accès à la bibliothèque numérique de VGP et à nos propres propositions sur notre portail des bibliothèques. Et en septembre, nous reprendrons des tarifs normaux qui vous seront présentés en mars.

Monsieur le Maire

Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Ne serait-il pas plus simple d'avoir un système glissant, comme les pass annuels où l'on s'inscrit pour un an ?

Madame LABORDE

Les tarifs n'étant probablement pas les mêmes en septembre, cette solution n'est pas possible.

Monsieur le Maire

Nous allons quand même avoir une rupture entre l'ancien système des bibliothèques et la future médiathèque.

Madame LABORDE

Dans le traitement même, les supports sont différents. Nous avons bien réfléchi à ce problème-là et la seule solution est d'avoir un moment un peu différent, je ne pense pas que ce soit un gros problème. Et en plus, le nombre de personnes qui s'inscrivent à partir de janvier est assez faible, les gens s'inscrivent surtout en septembre-octobre.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

3. Mandat spécial – Voyage à Beckum à l'occasion du Carnaval

Madame MARADEIX

Comme chaque année, la ville de Beckum nous invite pour le carnaval qui a lieu du 2 au 4 mars, et comme chaque année nous devons prendre une délibération et donner un mandat spécial à des élus nommément désignés pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps, accomplie dans l'intérêt communal et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence et de force majeure dûment justifiée.

Dans le cadre des activités du jumelage, un séjour est organisé en Allemagne à Beckum, du 1^{er} au 4 mars 2025, trajet compris. À ce titre, Madame Marie-Pierre Delaigue et moi-même représenterons la ville de La Celle-Saint-Cloud en répondant à l'invitation du maire de Beckum qui réunit, à l'occasion du carnaval, les délégations des villes jumelles. Ce séjour permet de consolider les liens d'amitié entre les villes, au travers des différentes rencontres prévues avec les délégations officielles, et d'initier des projets d'échanges entre les habitants des deux communes.

Cette mission de représentation revêtant un caractère exceptionnel, elle doit faire l'objet d'un mandat spécial préalable octroyé aux élus visés (inaudible), incluant la prise en charge des frais de repas, de nuitées et d'hébergement, dans la limite des dépenses effectivement engagées par les élus sur présentation d'un état de frais. Concernant le transport, il est recommandé de privilégier le covoiturage.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De donner mandat spécial à Madame Delaigue et moi-même ;
- Et de préciser que les frais inhérents à cette mission de représentation seront remboursés sur la base d'un état de frais auxquels les élus ayant mandat spécial joindront les factures acquittées de repas, nuitées et transports.

C'est encore ouvert, j'ai envoyé un message mais je n'ai pas eu de réponses.

Monsieur le Maire

A priori, Marie-Pierre et Anne-Sophie.

Madame DELAIGUE

J'ai dit que je laissais ma place aux autres parce que j'y suis allée l'année dernière, mais apparemment il n'y avait pas d'autres candidats.

Monsieur VIGNES

Pour y être allé une fois, c'est une expérience extrêmement sympathique, nous sommes très bien accueillis, ils savent faire la fête, c'est un vrai carnaval. C'est une expérience intéressante à vivre, n'hésitez pas à vous inscrire.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

4. Demande de subventions auprès de la Région Île-de-France pour la rénovation énergétique du gymnase Corneille

Monsieur LEJEUNE

C'est la suite du sujet que nous avons vu précédemment. Nous avons un travail de rénovation énergétique du gymnase Corneille et nous avons beaucoup travaillé avec le professeur du lycée sur les adaptations fonctionnelles de ce bâtiment, nous avons eu beaucoup d'échanges. Nous avons donc à la fois un projet de rénovation énergétique et un autre technique.

Afin de financer ces dépenses de 1,5 million d'euros, la ville souhaite solliciter la Région Île-de-France via deux dispositifs :

- L'un concerne la rénovation énergétique ;
- L'autre concerne l'aide au développement des équipements sportifs.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Île-de-France, à un taux maximum des dispositifs en cours, et rechercher tout financement complémentaire pour la réalisation de ce programme de travaux dans cet équipement sportif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux ;
- Et enfin, d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Monsieur le Maire

Merci Richard. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

5. Demande de subvention auprès de la Région Île-de-France pour la réhabilitation de la Villa Club House sise au sein du complexe sportif LR Duchesne

Monsieur LEJEUNE

Même problème, même solution. La Région finance la création et la rénovation d'équipements sportifs. Dans le cadre du projet de la villa club-house telle que nous l'avons présenté tout à l'heure, c'est une dépense prévue de 600 000 €. Nous voulons solliciter la Région pour une aide à la création de cet équipement sportif, aide plafonnée à 60 000 €, avec une majoration de 40 000 € pour la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Région Île-de-France à un taux maximum de ce dispositif spécifique, et rechercher tout financement complémentaire pour la réalisation de ce programme de travaux dans cet équipement sportif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander l'autorisation de démarrage anticipé des travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Monsieur le Maire

Richard, il faudra bien démontrer que cet équipement est notamment destiné à accueillir les personnes en situation de handicap, mais aussi les publics féminins et les autres clubs sportifs. Il ne faudra donc négliger aucun de ces critères.

Monsieur LEJEUNE

C'est pour cela que l'on a changé la dénomination de la villa.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

6. Lancement d'un Appel à Projets (AAP) relatif à la vente de la salle Caravelle pour la création d'un centre médical

Monsieur SOUDRY

Comme beaucoup d'autres villes, la nôtre doit faire face à une évolution préoccupante de l'offre médicale. Si l'on regarde, par exemple, le nombre de médecins dans la ville, il y a 20 ans il y avait 18 généralistes et 20 spécialistes, et aujourd'hui, il y a seulement huit généralistes et 5 spécialistes, cela a donc été pratiquement divisé par 3 et plus.

Cette évolution est bien sûr constatée par beaucoup de communes, mais encore plus chez nous d'ailleurs, ce qui a valu à notre ville d'être reconnue « zone d'intervention prioritaire » par l'ARS. C'est-à-dire que c'est une zone où l'ARS favorisera, notamment par des subventions, l'installation de maisons de santé médicales.

Cette évolution de la population médicale est aussi à mettre en face de l'augmentation de la population prévue dans ce secteur sud de la ville au cours des prochaines années. Tout d'abord, si l'on regarde les logements qui viennent d'être livrés, en construction ou prévus, il y en a pratiquement 600 qui seront livrés dans les 3 ou 4 ans qui viennent. Mais, par exemple, si l'on prolonge le cœur de ville jusqu'à la gare ou la place du jumelage, et également d'autres opérations, on peut aller bien au-delà. Ce qui peut faire une augmentation de la population de 2 000 personnes en plus dans cette partie sud de la ville, d'où le problème accentué par cette augmentation de la population.

Certaines villes trouvent une solution en essayant de créer des maisons de santé pluridisciplinaires dont elles sont elles-mêmes les propriétaires et qu'elles gèrent. Nous ne souhaitons pas gérer une maison de santé, ni d'ailleurs faire les investissements, alors que nous avons une salle comme la salle Caravelle qui n'est pratiquement plus utilisée et qui le sera de moins en moins lorsque les salles du cœur de ville seront construites et aménagées.

Il nous a donc semblé plus intéressant de faire appel à des projets que pourraient avoir des praticiens pour investir et s'installer dans notre ville. Parce que depuis trois ans, nous avons aussi reçu plusieurs demandes de renseignements de praticiens, de professionnels de santé qui se disaient intéressés par une installation dans la ville et certains étaient même prêts à investir. Il y a donc quand même une demande, notamment de plus jeunes, de s'installer chez nous. D'où l'idée d'utiliser la salle Caravelle pour permettre la réalisation d'un centre professionnel de santé.

Vous avez le texte de cet appel à projets, il s'agit de vendre tout ou partie de la salle Caravelle, parce qu'on nous a justement fait remarquer que cette salle pouvait être trop grande. Sachant que le prix de vente est fixé par les Domaines à 975 € du mètre carré. Ce prix pourrait être adapté selon la demande à + ou -10 %.

À qui va-t-on adresser cet appel à projets ? Nous souhaitons nous adresser à des praticiens désireux d'exercer à La Celle-Saint-Cloud en libéral, et non à des promoteurs. Nous avons également été contactés par des promoteurs qui bâtissent des maisons de santé toutes prêtes et qui les gèrent ensuite. A priori, ce n'est pas à eux que s'adresse cet appel à projets, mais à des praticiens comme nous en avons reçu plusieurs fois au cours des dernières années, qui veulent exercer à La Celle-Saint-Cloud.

Nous avons quand même une exigence, nous voulons qu'il y ait, dans l'équipe qui se constituera à terme, au moins 2 médecins généraliste et 3 médecins spécialistes qui n'exercent pas actuellement sur la ville. C'est-à-dire que cela n'est pas fait pour que des médecins qui exercent aujourd'hui viennent s'installer là, c'est pour que de nouveaux praticiens exercent sur la ville. Au moins un certain nombre de nouveaux qui sont chiffrés à 2 médecins généralistes et 3 médecins spécialistes. Après, selon l'équipe, d'autres pourront s'agréger, c'est ce que nous souhaitons. Et, bien sûr, au-delà de ces médecins, la salle pourra également accueillir d'autres professionnels de santé pour compléter l'offre de santé.

Nous demanderons donc aux candidats un dossier de candidature, qu'ils se présentent, la composition de l'équipe, les spécialités qu'ils proposent, leurs projets, leurs objectifs, leurs compétences. Et, bien sûr, un plan de financement, puisque nous ne voulons pas investir, c'est à eux de le faire, il faut qu'ils nous présentent également la solidité financière de leurs projets. Les candidatures seront examinées par un jury qui sera composé de personnes de la ville et de personnes de l'Agence régionale de santé, chacun dans la mesure de ses responsabilités.

Le calendrier serait le suivant si nous étions ce soir cet appel à projets :

- Dès demain, après signature de la délibération, cet appel à projets sera publié sur le site de la ville. Nous laisserons à peu près un mois pour le dépôt des candidatures, avec une date limite le 20 janvier ;
- Ensuite, une petite semaine pour examiner les offres et auditionner les candidats ;
- Et le 29 janvier, nous devrions faire un retour aux candidats sur le projet retenu.

Sachant, bien sûr, que s'il n'y a pas de projet, nous ne céderons pas la salle, à ce moment-là, il faudra la rénover comme l'indiquait Richard. Mais puisque c'est vraiment un besoin pour la ville, nous souhaitons qu'il y ait des praticiens intéressés par cette installation dans la ville. Et si vous approuvez ce projet, il vous sera demandé en conseil :

- D'approuver le lancement de cet appel à projets ;
- De préciser que le prix d'acquisition sera celui fixé par France Domaines ;
- Et d'autoriser le maire à signer et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Sur la nécessité d'installer des médecins, c'est une évidence. Comme vous le rappeliez, le nombre de médecins à La Celle-Saint-Cloud a été divisé par 3 en 20 ans, ce qui est quand même énorme, il faut donc bien évidemment les inciter à revenir.

Simplement, cette proposition me dérange un peu, parce que l'on donne un délai d'un mois à des groupes pour se former et faire une proposition, donc un minimum de 5 médecins, voire plus dans la mesure du possible ; en un mois, cela ne me paraît pas possible. À moins que ces groupes existent déjà et que vous ayez eu vent de demandes très précises de groupes de médecins qui voudraient le

faire, je n'imagine pas que 5 à 10 médecins puissent discuter ensemble entre le 17 décembre et le 20 janvier pour se lancer dans un projet et investir dans l'achat du bâtiment, évaluer les travaux à faire et se préparer à s'installer d'ici quelques mois. Je n'imagine pas que cela puisse aller si vite. A minima, il faudrait donc rallonger ce délai de réflexion et de proposition.

Et, par ailleurs, si un groupe de médecins arrive et fait une proposition, il deviendra propriétaire du bâtiment, nous perdrons la visibilité et nous n'aurons plus aucune garantie sur l'usage qu'il en sera fait. Et c'est d'ailleurs à ce moment-là que des investisseurs peuvent débarquer, reprendre et faire leurs propositions et ce sera acheté par le privé, ce qui est inquiétant.

Nous n'allons pas voter contre parce que sur le fond l'idée correspond à un besoin pour la commune, mais nous n'avons aucune garantie sur la bonne fin du projet.

Monsieur SOUDRY

Pour répondre aux trois points que vous avez soulignés, d'abord dans les délais, vous avez remarqué que nous en avons discuté en commission et nous avons rajouté des délais. Mais il y a des gens qui recherchent en permanence, ils peuvent se renseigner.

Ensuite, nous ne demandons pas forcément la composition définitive de l'équipe. Et d'ailleurs lorsque vous voyez le contenu du dossier de candidature, il faut présenter les porteurs de projets, c'est-à-dire peut-être 2 ou 3 médecins qui vont porter le projet, s'engager. Et ils indiqueront les professionnels de santé déjà identifiés pour former l'équipe, c'est-à-dire qu'il y en aura qui ne seront pas encore identifiés. Nous n'allons donc pas demander la liste de tous les praticiens qui vont venir s'installer, mais nous allons simplement demander quel est leur projet, avec qui ils pensent pouvoir travailler et de combien de collaborateurs ils pensent pouvoir s'entourer. Pour cet appel à projets, nous ne demandons donc pas la vision définitive.

Concernant l'usage de la salle Caravelle, il est clair que dans l'acte de vente de la salle, nous mettrons des clauses claires interdisant l'utilisation de cette salle à d'autres fins pendant une durée à déterminer, peut-être 30 ans, que celle d'un centre pluridisciplinaire de santé. Il ne s'agit donc pas qu'ils se présentent et fassent ensuite autre chose. Ce sera inscrit dans l'acte, sous peine, éventuellement, que le bien revienne à la ville, des garanties seront posées dans l'acte.

Monsieur le Maire

Notamment des garanties financières pour que l'opération donne lieu à des plus-values foncières. Il est tout à fait possible de prévoir dans l'acte une clause de retour à la commune des produits financiers qui résulteraient de la session ultérieure du bien.

Ensuite, nous ne demandons pas un projet finalisé, mais en tout cas une indication d'engagement dans un projet. Je rappelle les prémices : la nécessité d'avoir des médecins dans la ville.

Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Avoir des médecins dans la ville, tout le monde est d'accord.

Monsieur le Maire

Tout le monde est d'accord mais ensuite il faut agir.

Monsieur BARATON

Mais je vous rappelle quand même que lorsque vous avez présenté le cœur de ville, il y avait la création d'un pôle de santé, y compris une crèche et il n'y a plus rien. Il y a trois ans, vous avez effectué des travaux dans un pavillon qui appartient à la ville, qui se situe avenue Edmond Blanc, pour 120 000 €, pour faire venir des médecins. Il y a donc un médecin qui est là depuis déjà un an, il a donc encore un an avec un loyer de 1 € par an, quelque chose comme ça. Et maintenant, vous voulez vendre la salle Caravelle pour des médecins, je ne comprends pas. J'avais même proposé de faire un bail emphytéotique, ils n'auraient pas à payer le lieu, mais lorsque vous connaissez les travaux qu'il faudra faire en assainissement, à tous points de vue, c'est complètement utopique. C'est pour cela qu'il faut des médecins à La Celle-Saint-Cloud mais nous voterons contre un projet utopique. Si jamais cela se faisait, je reconnaîtrais publiquement que je me suis trompé.

Monsieur le Maire

Ah, c'est noté au PV, (*rires*) enregistré et noté ! Pierre.

Monsieur SOUDRY

Nous verrons quelles seront les candidats. Vu les contacts que nous avons eus depuis plusieurs années, le nombre de personnes qui souhaitent s'installer mais qui ne trouvent pas, sachant qu'ils ne veulent pas s'installer tout seuls mais être en groupe, nous pensons que nous pouvons trouver des solutions. Sinon, il n'y a rien d'autre, nous n'avons pas d'autre solution pour faire venir des médecins, nous n'allons pas construire de but en blanc une maison de santé, surtout que le Département ne nous aiderait plus maintenant, et c'est maintenant que nous avons besoin de médecins.

Monsieur le Maire

Andrée.

Madame BLOCH

Avez-vous pris contact avec la copropriété de la Caravelle ?

Monsieur le Maire

Oui, c'est une question qui a été évoquée.

Monsieur SOUDRY

Nous avons pris un certain nombre de contacts, cela a notamment été évoqué avec Richard qui est membre du conseil syndical de la copropriété, je pense qu'il en a parlé.

Monsieur le Maire

Richard.

Monsieur LEJEUNE

Oui, c'est un sujet dont nous parlons souvent avec le président du conseil syndical.

Monsieur le Maire

Pas seulement le président, je me souviens que cela a été évoqué en réunion publique et les réactions ont été plutôt positives.

Monsieur LEJEUNE

Tout à fait.

Monsieur le Maire

Autre question ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 25 voix pour, 4 voix contre (Jean-François BARATON, Carmen OJEDA-COLLET, Stéphane MICHEL, Jean-François THOMAS) et 2 abstentions (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

7. Avis sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France arrêté en Conseil régional

Monsieur VIGNES

Avec les documents du conseil, vous avez eu la synthèse d'un gros document que voici. La Région Île-de-France a pour objectif de répondre aux besoins des Franciliens en matière de déplacements à l'horizon 2030. Qu'est-ce que le plan des mobilités ? À l'horizon 2030, c'est la réduction des gaz à effet de serre et pour cela un certain nombre d'axes :

- La baisse de 15 % des déplacements en voiture et en deux-roues motorisés ;
- L'augmentation de la part modale des transports collectifs ;
- La part modale du vélo également.

Cela se décline en 14 axes et 46 actions, nous n'allons pas les balayer toutes ce soir, mais c'est un document fort intéressant. Et si l'on met en avant quelques points :

- Développer l'utilisation des transports collectifs ;
- Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité. C'est-à-dire que lorsque les enfants auront mangé des confiseries au cinéma, il faudra qu'ils rentrent à pied plutôt que de venir en voiture, et aller à l'école à pied également, comme ça ils auront droit aux confiseries ;
- Encourager les déplacements à vélo ;
- Soutenir le covoiturage ;
- Faciliter l'intermodalité. C'est un élément extrêmement important et d'ailleurs les applications smartphones pour se déplacer font maintenant appel à ce concept d'intermodalité. Pour un déplacement du départ jusqu'à l'arrivée, si l'on veut aller autrement qu'avec la voiture individuelle, il faut savoir combiner ces modes de transport. C'est le partage de la route et également la gestion du stationnement, cela fait écho à la remarque de Marie-Pierre tout à l'heure ;
- Il y a également le soutien à la logistique ;
- Et tous les services de mobilité.

Pour tout cela, un énorme travail a été fait, un projet qui a été élaboré par les services de la Région. Il est actuellement en phase de soumission à un certain nombre de personnes qualifiées comme les collectivités, avant d'être soumis en enquête publique. Il est d'ailleurs passé en délibération à Versailles Grand Parc. Nous vous proposons d'émettre ce soir un avis favorable, en ajoutant quelques remarques spécifiques à notre ville qui sont :

- Faciliter les déplacements quotidiens pour les piétons, y compris, en lien avec l'ONF — c'est aussi un sujet qui peut intéresser d'autres communes dans la région — c'est-à-dire comment on peut arriver à se déplacer plus facilement. Nous avons la chance d'avoir des coupures urbaines boisées, mais ce sont aussi des coupures qui ne sont pas forcément évidentes pour pouvoir se déplacer en sécurité ;

- Créer du stationnement vélo de rabattement. Il y a une politique très soutenue sur le rabattement vers les gares, mais beaucoup moins sur les grands axes de bus. Je pense qu'il serait intéressant, par exemple dans notre ville où l'on peut prendre un bus sur l'axe Duchesne, de pouvoir venir se garer de façon sécurisée avec un vélo ou autre ;
- Etre également accompagnés sur le développement. Nous avons la chance d'avoir l'axe V9 du réseau VIF (vélo Île-de-France), qui a été appelé à un moment « RER vélo », mais comme l'acronyme prêtait à confusion, il a été rebaptisé réseau vélo Île-de-France. Globalement, c'est l'axe Saint-Cloud / Saint-Nom-la-Bretèche, il y a des projets le long de l'avenue de Verdun. Mais avec le croisement 321–307, le rond-point à l'entrée de Petit Beauregard, on a un vrai nœud compliqué, et il est vrai qu'il faut l'on soit au mieux accompagné sur des sujets comme celui-là ;
- Renforcer la ligne de bus 62–27, c'est cette ligne de bus très structurante puisqu'elle va de la gare de La Celle-Saint-Cloud à celle de Rueil. On voit que les axes ferroviaires importants pour nous sont évidemment la ligne L qui irrigue notre ville avec deux gares : celle de La Celle-Saint-Cloud et celle de Bougival. Mais nous sommes évidemment très intéressés d'être reliés au nord vers Rueil et le RER A. Nous avons également le bus D qui nous emmène vers d'autres gares, mais Rueil est extrêmement important. Ce qui est également très important pour nous, c'est d'être relié vers les gares de Versailles, qui dispose de plusieurs gares et disposera aussi du métro du Grand Paris Express de la ligne 18 à Versailles-Chantiers. Et à propos du Grand Paris Express, il est très important qu'après-demain nous soyons bien reliés à deux lignes : la ligne 15 qui sera à Saint-Cloud, que l'on pourra gagner par la ligne L, mais nous pouvons également imaginer de la gagner par l'axe V9 du réseau VIF, il y a également des bus qui vont là-bas. Bref, aller vers ce point de transport de la gare de Saint-Cloud est très important. Et concernant Grand Paris Express, il faut que l'on appuie, avec d'autres communes que nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer, l'étude du prolongement nord de la ligne 18. C'est-à-dire la ligne 18 du Grand Paris Express, qui est cette grande ligne sud qui, pour l'instant, va se terminer à Versailles-Chantiers. Sur un certain nombre de plans, elle a une partie en pointillés qui va de Versailles-Chantiers jusqu'à Nanterre, il est donc très important que cette ligne soit réétudiée et que l'on puisse voir comment nous pouvons en bénéficier à ce moment-là. L'enjeu de la connexion entre la ligne L et la ligne 18 peut aussi être très intéressante pour tous les utilisateurs de la ligne L qui seraient intéressés de pouvoir se connecter à la ligne 18. Tout cela, ce sont des projets qui, évidemment, sont sur du long terme, mais qui sont très structurants ;
- Enfin, dans les points que nous mettons en avant, il y a des lignes de car express en Île-de-France que la Région veut renforcer. Nous en avons une qui traverse notre ville, qui n'est pas très connue et qui devrait être renforcée. Globalement, elle fait Saint-Quentin-en-Yvelines et arrive à Nanterre à aucune gare, et nous souhaiterions qu'elle aille jusqu'à la gare de Nanterre–la folie qui est la ligne Eole.

L'idée est donc aussi de voir comment, à travers tous ces dispositifs, nous pouvons mieux nous connecter aux différents modes de transport.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable à ce projet, en y ajoutant quelques remarques, plus spécifiquement au titre de La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Merci Benoît. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Au bout du compte, le projet en lui-même n'est pas très ambitieux, dans la mesure où la progression de 15 % s'entend entre 2023 et 2030, si on la compare à 2019 et 2030, elle est beaucoup plus faible

puisque'il y a eu une dégringolade post-Covid ou pendant le Covid de la fréquentation des transports collectifs.

Par ailleurs, ce projet très concentré sur l'agglomération parisienne au sens strict, Paris et Petite ceinture, est beaucoup plus relâché dès que l'on quitte les départements de la Petite ceinture. Nous sommes donc assez réservés sur le projet en lui-même. Nous pouvons adhérer globalement aux propositions de Benoît Vignes, je ne vais pas rentrer dans le détail, ce n'est pas la peine. Mais il nous semble qu'il faudrait quand même améliorer très fortement l'organisation des déplacements de banlieue à banlieue, parce que c'est probablement le plus gros des problèmes. Et c'est une circulation qui a plutôt tendance à augmenter, dans la mesure où — c'est un sujet que l'on a déjà évoqué à propos du PLU — on a tendance à construire là où il y a de la place libre, c'est-à-dire là où il y a encore de la verdure et donc à éloigner de plus en plus les habitants de la région qui reviennent vers chez nous et de quelle façon ? En voiture et très peu par les transports en commun. Tout cela, pour le contexte général.

Avec un autre aspect, qui est un peu évoqué dans le projet de plan des mobilités : celui de la pollution, à la fois par des polluants dans l'air, et la pollution par le bruit. Nous aimerions bien avoir des mesures sur ce qu'il se passe à La Celle-Saint-Cloud, à la fois sur les particules et sur le bruit. Cela doit évoluer avec le temps, j'ai l'impression que cela a tendance à augmenter, mais cela ne reste qu'une impression. Nous n'avons pas de données chiffrées, je ne sais pas si elles sont disponibles.

Nous nous abstiendrons donc sur le total, tout en appuyant plutôt les demandes de complément nécessaires pour les communes à l'extérieur de la Petite ceinture, et notamment pour La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Benoît.

Monsieur VIGNES

Je n'ai pas beaucoup de commentaires à faire sur le commentaire. Le transport est aussi une question de responsabilité individuelle et de décider de changer. Je pense que l'on peut changer, on peut faire bouger nos façons de nous déplacer et les parts modales que l'on réserve aux différents modes de déplacement.

Cela étant, on vient de loin, on a quand même au 1^{er} janvier une évolution tarifaire sur les billets en Île-de-France, qui sera très incitative pour utiliser les transports en commun. Il y a encore du chemin à faire, il y a la décarbonation des bus, IDFM travaille sur ce sujet-là, les dépôts vont être équipés. De mémoire, la 62-02 devraient être parmi les premières lignes, je l'espère, où l'on aura peut-être de l'électrification. Il y a donc des choses qui bougent mais, là encore, c'est aussi la responsabilité de chacun, et chacun pourra d'ailleurs apporter sa contribution lors de l'enquête publique.

Monsieur le Maire

Il y a une transformation, une révolution qui va intervenir au 1^{er} janvier 2025, c'est le tarif unique. Pour la première fois, avec un seul billet, on aura la possibilité d'aller à n'importe quel point d'Île-de-France, c'est tout à fait nouveau et pour le même prix. Pour la Grande ceinture, c'est quand même quelque chose de tout à fait nouveau, c'est 1,99 € avec Liberté +.

Monsieur VIGNES

C'est vrai qu'un certain nombre de Cellois ont subi les désagréments des travaux de la réfection complète, mais ça y est, c'est fait. Il y avait eu beaucoup de retard sur les infrastructures, mais la ligne L a quand même été refaite complètement en termes de voie.

Monsieur le Maire

Le tarif unique change quand même les conditions de transport, c'est une vraie transformation. Autre question ou intervention sur la question des transports, qui est évidemment très importante pour nos concitoyens ? Pas d'autres remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à la majorité par 29 voix pour et 2 abstentions (Marie-Pierre DELAIGUE et Olivier BLANCHARD).

8. Signature d'une convention avec le SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Monsieur BOUMENDIL

Après transfert par un membre de la compétence prévue à l'article 2.04 de ses statuts, le SIGEIF s'engage à mettre en œuvre un service complet visant à la création, à l'entretien et à l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voie publique, dite IRVE. La commune a transféré au SIGEIF sa compétence IRVE par délibération n° 2019.03.11, en date du 9 avril 2019, conformément à l'article L.2224-37 du CGCT, permettant son transfert aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité.

Dans le cadre de son schéma d'implantation IRVE, coordonné à l'échelle régionale, le SIGEIF et la ville de La Celle-Saint-Cloud ont défini et arrêté un programme d'installation. Ce programme est déterminé après analyse des besoins du territoire, ainsi que par les capacités du réseau d'électricité existant. Trois bornes permettent d'alimenter 2 véhicules chacune et sont installées sur le territoire communal :

- Place du Dr Berthet, la plus ancienne de nos bornes, nous avons été la première commune du SIGEIF parmi 183 à l'installer en octobre 2019 ;
- Elle a été suivie quelque mois plus tard de l'avenue des Etangs;
- Puis, enfin, une plus récente avenue de la Jonchère, quasiment à l'intersection de la sente du dojo.

Afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de la mise en œuvre de la compétence IRVE, il est nécessaire de conclure une convention avec le SIGEIF. La présente Convention proposée a pour objet :

- La pose d'une nouvelle borne au sein du futur quartier cœur de ville. Elle sera située dans la voie nouvelle, fourniture de la borne par le SIGEIF et prise en charge des travaux de pose du raccordement par l'aménageur Citallios. Il s'agira d'une borne de rechargement rapide de 50 kW, permettant la recharge simultanée de 2 véhicules ;
- La dépose de la borne défectueuse située place du Docteur Berthet. En effet, cette borne a plus de 5 ans et est défectueuse. Son remplacement par une borne neuve et l'installation d'une nouvelle borne, à nouveau pour 2 véhicules, incluant fourniture, pose prise en charge intégralement par le SIGEIF ;
- La dépose de la borne défectueuse située avenue des Étangs, place du Jumelage, et son remplacement par une borne neuve, ainsi que l'installation d'une nouvelle borne pour 2 véhicules, fourniture, pose et prise en charge intégralement par le SIGEIF ;
- La borne de la Jonchère reste en l'état, il s'agit d'une borne pour alimenter 2 véhicules.

Le bilan de cette opération nous permettra de passer d'un rechargement de 6 véhicules simultanés à 12 véhicules simultanés. En tout état de cause, la signature de cette convention avec le SIGEIF permettra la création, l'entretien et l'exploitation de 5 nouvelles bornes. Étant précisé que le financement du programme représente un coût de 97 200 €, ce qui est le maximum des capacités du SIGEIF, sachant que la demande de la ville avait été supérieure.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Enfin, je voulais dire que lors du conseil du 19 novembre, j'avais annoncé qu'il y avait 535 recharges annuelles sur l'ensemble du parc de La Celle-Saint-Cloud, c'était une information erronée, c'est 535 par trimestre. Ce qui nous fait une capacité de recharge supérieure à 2 000 recharges par an.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Bien sûr, nous voterons cette délibération. Simplement, je voulais relever que si l'on veut que se développe l'usage des voitures électriques, il y a un problème très sérieux qui n'est pas encore suffisamment traité, il faudra donc accélérer la mise en place de bornes de recharge dans tout ce qui concerne les résidences collectives. Autant, lorsque l'on a sa maison avec un jardin, on peut mettre la voiture et la charger à sa sauce, autant lorsque l'on est dans une résidence collective, on n'a pas la possibilité, sauf dans certains cas, d'avoir une borne et un abonnement spécifique, qui rend le système beaucoup moins intéressant qu'en individuel en utilisant son compteur habituel.

C'est donc simplement pour relever que l'on démarre encore très lentement, parce que tous les gens, qui, pour leur usage personnel, souhaiteraient passer à la voiture électrique en habitant dans des résidences, ne sont pas en situation de recharger leur voiture en dehors d'un réseau général disponible pour tout le monde. Et le développement de l'électrique ne peut passer que par un système où l'on aura des bornes à proximité de chez soi. On ne peut pas emmener sa voiture pour la recharger, au minimum une heure, à 500 m ou plus de chez soi. Le réseau devrait donc être densifié de manière très importante. Pour le moment, nous aurons 12 points de recharge, cela ne fait pas grand-chose au regard du besoin. Mais nous voterons bien sûr la délibération.

Monsieur BOUMENDIL

Monsieur Blanchard, vous avez raison, pour les résidences privées qui sont chacune un cas d'espèce, avec des facilités ou des difficultés, certaines résidences de La Celle-Saint-Cloud ont démarré cette initiative de mettre des bornes lorsqu'elles en avaient la possibilité et l'assentiment de l'ensemble des copropriétaires, parce qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des coûts associés. En revanche, pour toutes les résidences neuves, depuis au moins deux ans il y a l'obligation que chaque construction neuve — ce fut le cas pour Jean Moulin, Maurice de Hirsch et bien sûr le cœur de ville — ait des bornes intégrées aux garages et directement accessibles pour l'ensemble des copropriétaires futurs.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. D'autres questions ? Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

V. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de décisions municipales, elles seront examinées lors du prochain conseil municipal du mois de février, je vous donnerai les dates tout à l'heure.

VI. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur le Maire

Je voudrais que l'on fasse le point sur l'événementiel des dernières semaines, nous avons, les uns et les autres, un certain nombre de points à évoquer. Valérie.

Madame LABORDE

Les derniers événements ont été : le marché de Noël et l'exposition sur les fonds marins. Le marché de Noël a été un grand succès, puisque nous avons eu le même nombre de personnes, même 9 de plus que l'année dernière, et davantage d'artisans qui étaient là. Vous l'avez vu, la structure était un peu différente parce que nous n'avions pas le parvis, nous étions dans cette salle, le hall et nous avons également eu des tentes dans la rue qui va vers les pompiers. Évidemment, ce qui manque toujours c'est le feu d'artifice, bien sûr, puisque ce feu d'artifice était assez exceptionnel au mois de décembre et attirait énormément de personnes. Je ne sais pas si nous pourrions y revenir, nous cherchons des solutions pour les années à venir.

Et concernant l'exposition sur les fonds marins, je ne peux pas encore vous donner les chiffres puisqu'elle ferme actuellement, elle est en démontage. Mais c'était une exposition extrêmement réussie qui, pour partie, va partir à VGP dans 9 villes, ce qui ne s'est jamais vu, c'est la preuve que nous avons offert quelque chose de très intéressant. Nous avons eu, pour ainsi dire, toutes les classes de la ville, c'était vraiment notre souhait que tous les enfants puissent venir. Quelques classes n'ont pas pu venir à cause de la neige une fois et de la grève une autre fois. Et des écoles de la région également : Bougival et Le Chesnay. C'était donc une très grande réussite, la prochaine sera sur le cinéma et démarrera au mois de janvier.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Sophie, peut-être un point sur le Téléthon ?

Madame TRINIAC

Je compléterai sur les visites de l'exposition d'enfants handicapés qui viennent avec les écoles et qui peuvent aussi accéder au salon d'exposition. Là, je remercie Alexandra qui fait un très bon accueil, c'est notre médiatrice culturelle.

Je voudrais rajouter également qu'il y a eu la Fête de l'hiver et dans les accueils de loisirs un tas d'animations et de vente d'objets faits par les enfants ou d'activités. Cela est toujours fait en faveur du Téléthon à cette période de l'année. Je n'ai pas le bilan final mais je crois que nous sommes aux alentours de 1 000 €, en tout cas sur les accueils de loisirs, qui seront reversés au Téléthon. Un grand merci également aux équipes qui se donnent beaucoup de mal pour ce travail.

Monsieur le Maire

Merci Sophie. Dominique ?

Madame PAGES

Je vais vous parler des activités de l'EAJ, de ce qu'elle organise pour les vacances de fin d'année. Ils ont quand même fait un exploit parce qu'il y a un animateur jeunesse que nous n'avons pas encore recruté et malgré cela ils ont réussi à faire un planning assez complet. Tous les jours des vacances de Noël, il y aura une activité jeune, de 13 h 30 à 18 h ou de 13 h 30 à 17 h, sauf les 26 et 27 où il n'y aura pas d'activité jeunes mais un relais est pris sur la médiation sportive, avec une première partie pour les 11–15 ans et une deuxième pour les 15–18 ans. Je vous donne des exemples : il y aura des loisirs créatifs comme la création de bougies, décorations de Noël, etc., pour la partie activités manuelles. Il y aura des parcours de motricité, des jeux collectifs, des jeux de société. Et toute la partie médiation sportive, et en particulier les 26 et 27 où il n'y aura pas d'animateur jeunesse, sinon cela sera ouvert tous les jours.

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Sur les sports ?

Madame MARADEIX

Pour le moment, ce sont les fêtes de Noël fort sympathiques dans les clubs et il y a eu la belle fête de la gym de Philippe.

Monsieur le Maire

Tu veux en dire un mot Philippe ? Il y avait quand même 800 personnes.

Monsieur LERIN

Oui, une bonne participation à la traditionnelle fête de la gym qui a eu lieu le 7 décembre. Cela a réuni tous nos adhérents d'associations, à peu près 500 personnes, et nous avons permis aux parents d'assister à un super spectacle, avec la présentation de disciplines que l'on n'a pas forcément dans notre association mais qui font partie de la Fédération Française de gymnastique : la gymnastique acrobatique et la partie (inaudible) que l'on peut aussi retrouver sur le Sport en fête. C'était une très belle réussite et nous remettrons le couvert l'année prochaine, en essayant de faire de nouveaux spectacles assez attrayants, je l'espère.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Philippe.

Monsieur Baraton ?

Monsieur BARATON

J'ai été saisi par les riverains de la place Berthet, il y a 2 places dépose-minute permettant aux gens d'aller à la pharmacie, sur l'une des deux places ont été installés 3 supports pour attacher les vélos. Sachant qu'il y en avait déjà 9 sur le site et qu'il n'y en a que 2 par jour qui sont utilisés, je trouve qu'il est quand même assez surprenant de mettre, sur une place dépose-minute, des arceaux pour mettre des vélos, c'est très surprenant.

La deuxième chose, Monsieur le Maire : le 3 décembre 2024, à la bourse de Paris la ville vendait 2 pavillons. Vu la mise à prix très élevée — je vous avais prévenu — il semblerait que les pavillons

n'aient pas été vendus. Quel est donc le devenir de ces pavillons ? Et j'ai une proposition parce que l'un des deux pavillons pourrait être transformé en centre médical.

Monsieur le Maire

Je vous réponds tout de suite : nous sommes dans une période où tout est bloqué en termes de cession et de vente immobilière. Et évidemment, cela n'a pas raté pour nous, c'est la même chose et les ventes n'ont pas eu lieu. C'est malheureusement la situation que nous remontent les professionnels de l'immobilier, également les maires, depuis la dissolution nous avons un ralentissement de l'activité de cession dans ce domaine-là.

Nous n'avons pas oublié et nous ne perdons pas de vue l'intention de procéder à la vente, mais dans une période qui sera évidemment plus favorable pour la commune, il est hors de question de brader ces biens communaux.

Sur les places dépose-minute ?

Monsieur VIGNES

Je vais répondre, c'est un sujet à cheval entre Laurent Boumendil et moi. L'aménagement n'est pas complètement terminé, il y avait un arrêt de bus qui n'est plus utilisé en face, qui va ensuite être transformé avec des places de stationnement. Nous allons donc gagner 3 places de stationnement à cet endroit-là. La place qui a été transformée et pour faire du stationnement scooter et non pas vélo. L'idée est de séparer le stationnement scooter du stationnement vélo, que les stationnements devant la BNP soient des stationnements vélo, qu'il y ait du stationnement scooter des deux côtés, à la fois celles qui ont été implantées là et celles qui sont côté marché. Le solde à la fin sera un bénéfice pour tous les modes de stationnement. Mais les installations ne sont pas finies, c'est pour ça, vous verrez lorsque ce sera fini.

Monsieur le Maire

Autre question ? Monsieur Michel.

Monsieur MICHEL

Certaines collectivités présentent à leurs conseils des propositions de subventions pour venir en aide aux habitants de l'île de Mayotte. Avez-vous un tel projet ?

Monsieur le Maire

Nous l'aurions vu dans le budget, mon cher Monsieur Michel. Nous pouvons effectivement examiner les choses, c'est une idée, nous allons peut-être soumettre cela à la municipalité pour voir comment intervenir de manière intelligente. Peut-être, comme nous le faisons souvent, avec la Croix-Rouge, Mohamed je me tourne vers toi, en mettant une urne pour collecter les dons et y participer éventuellement, mais il faut d'abord que l'on fasse le point.

Pour l'instant, je pense que ce qui est demandé par les autorités c'est la mise en place de moyens d'urgence à caractère humanitaire. L'ampleur du drame est absolument cataclysmique, nous ne savons pas quelles seront les besoins, nous allons d'abord essayer de les comprendre. Sont-ils financiers ? Matériels ? Pratiques ? Peut-être pouvons-nous, par le biais des familles d'origine comorienne qui habitent la ville, essayer de les soutenir ou de leur apporter une aide. Nous allons essayer de regarder cela de manière détaillée.

Autre question ? Laurent ?

Monsieur BOUMENDIL

Nous n'allons pas oublier les commerces et les marchés, surtout qu'il y a une actualité. Demain ouvrira la boucherie d'Élysées 2, nous allons donc souhaiter la bienvenue à ce commerçant qui souhaite dynamiser et compléter l'offre d'Élysées 2 et c'est très attendu.

Au niveau des marchés, je voulais vous signaler le caractère exceptionnel de l'ouverture du marché Étang sec / Berthet les mardis 24 et 31 décembre. Le corollaire de cela c'est qu'il n'y aura pas de séance de marché les mercredis 25 décembre et 1^{er} janvier. Ce sont donc 2 séances de substitution et attention aux habitudes et à ne pas vous retrouver le mercredi face à la halle avec votre caddie en vous demandant ce qu'il se passe. C'est pour mieux s'adapter au rythme et vous comprendrez qu'il est plus intéressant d'aller faire le marché le 24 que le 25.

Monsieur le Maire

Merci Laurent. Madame Delaigue.

Madame DELAIGUE

Par rapport au marché à Élysées 2, Monsieur Bricolage ferme, c'est ça ? Et j'ai entendu dire que ce serait un Lidl qui s'implanterait à côté du Monoprix.

Monsieur BOUMENDIL

En effet, Monsieur Bricolage a fermé le 15 octobre, à la suite d'une affaire un peu complexe gérée de main de maître par la Foncière du Chêne vert qui a substitué un projet d'extension de Monsieur Bricolage en une extension d'une grande surface alimentaire, à savoir Aldi, qui est en pleins travaux. Aldi, choisie par la Foncière du Chêne vert, devrait être la grande surface qui prendra la place de Monsieur Bricolage, plus le cordonnier, la poste, (inaudible), pour une surface de 941 m².

Monsieur le Maire

Merci Laurent.

.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je voudrais terminer, comme il est de tradition, en remerciant l'équipe administrative de notre hôtel de ville : Valérie Duponchel, la directrice générale des services, Angélique Ledu pour son travail au service des finances, Sophie Boukari pour son expertise technique et juridique, et Marine Jouannet, évidemment, pour sa présence ce soir. Nous pouvons les applaudir.

(Applaudissements)

Nous aurons 2 conseils municipaux au début de l'année : le 10 février et le 31 mars. Auparavant, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année. Je clos la séance, bonne soirée à tous. Vous êtes tous invités à partager un apéritif dans le cabinet du maire.

La séance est levée à 23h23

Vu pour être publié sur le site internet de la commune et affiché conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

O. DELAPORTE



Maire

F. ALBOUY



Secrétaire de séance